TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

zér

GASPILLAGE

Appel à projets
« Territoires zéro déchet zéro gaspillage»

Dossier de candidature

Edition 2015

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Présentation

N°dossier	2015/ 80 / 1-2669
Nom de l'organisme	Département de l'Isère
Elu responsable	Robert Duranton
Nom déposant	Rachel De Souza
Adresse Mail	rachel.de-souza@isere.fr

Dans sa séance du 19 juin 2015, l'Assemblée départementale a autorisé son président à engager la collectivité dans une candidature au projet « Territoire zéro déchets zéro gaspillage » lancé pour une deuxième édition par Madame la ministre Ségolène Royal le 16 juin 2015.

Le Département de l'Isère lors de la même séance a :

- ***approuvé son plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP qui comprend deux plans d'actions : un plan de prévention et un plan d'actions permettant d'atteindre les objectifs de valorisation,***
- ***décidé de lancer la révision du plan de prévention et gestion des déchets non dangereux, ex PEDMA qui avait été élaboré et approuvé par le Département en juillet 2008.***

En effet les objectifs du plan approuvé en 2008 étaient en phase avec les objectifs des lois de Grenelle mais la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte offre l'opportunité de reprendre l'ensemble des objectifs, d'intégrer la dimension économie circulaire et de manière plus importante le volet biodéchets.

L'année 2015 constitue aussi la dernière année de son plan départemental de prévention sous accord cadre ADEME. L'élaboration et le suivi de ces plans ont permis depuis 2003 (premières actions de réduction des déchets) de tisser des liens avec l'ensemble des acteurs du département.

Ces acteurs souhaitent poursuivre la dynamique engagée et un projet commun de territoire ZDZG qui va permettre de les fédérer autour d'une même ambition.

Si le territoire isérois présente des capacités importantes en installations de stockage, il est avéré aujourd'hui que les échanges avec l'ensemble des acteurs privés du déchet ne portent plus du tout comme il y a encore 5 ans sur l'élimination mais bien sur la prévention, le recyclage et la valorisation.

Le Département perd la compétence pour l'élaboration des plans de prévention et gestion des déchets non dangereux et des déchets issus du BTP, à la publication de la loi NOTRe mais il terminera la procédure de révision du PPGDND et poursuivra la mise en place du PPGDBTP jusqu'à ce que la Région exerce sa compétence et termine l'élaboration du plan régional des déchets ce qui correspondra à la durée de ce projet de 3 ans.

Trois ans pour poursuivre et aller beaucoup plus loin ensemble en relevant le défi :

Zéro gaspillage pour tendre vers le zéro déchet en Isère !

1- Fiche d'identité du territoire candidat

- **L'Isère en chiffres**

Le département de l'Isère compte 1,22 million d'habitants répartis sur 7 431 km². De la vallée du Rhône jusqu'aux sommets de l'Oisans, il présente une grande variété de reliefs et de milieux.

Il se décompose géographiquement en trois parties :

- Les plaines et collines du Nord-Ouest, plutôt rurales avec un fort développement urbain et économique dans la couronne lyonnaise (Vienne, l'Isle d'Abeau, Bourgoin- Jallieu) ;
- Le Sud-Est, alpin, constitué de massifs montagneux (plateau du Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans) voués à l'hydroélectricité et au tourisme;
- Entre ces deux parties, la vallée de l'Isère, qui abrite l'agglomération grenobloise et des espaces de péri urbanisation où se développent les industries et les services.

L'Isère est un département dynamique, notamment autour de Grenoble et à proximité de l'agglomération lyonnaise. Son taux de croissance est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Au plan économique, c'est le premier pôle de recherche publique français après l'Ile de France. Avec 39 000 emplois la filière électronique et informatique est particulièrement développée, et le Département de l'Isère a largement contribué à cette réussite en accompagnant des projets importants.
Au niveau touristique, l'Isère se place au 23ème rang français, et au 8ème pour la saison d'hiver avec 36 stations (Alpe d'Huez, Deux Alpes, Chamrousse, Villard de Lans…).
Au niveau social, l'Isère est un département contrasté, où se côtoient des secteurs à fort taux de cadres supérieurs de tous pays, notamment dans les hautes technologies, et des secteurs ouvriers marqués par un passé industriel traditionnel.
La population est aussi particulièrement sensibilisée aux enjeux du sport (Grenoble est une ville olympique située à 30 mn des premières stations de ski), de l'environnement et des personnes handicapées.

Population

La croissance de la population de l'Isère, de + 0,8 % par an depuis 2006, est un peu moins élevée que la moyenne de Rhône-Alpes (+ 0,9 %). Sa structure d'âge, jeune (26 % de la population a moins de 20 ans), induit un excédent naturel important qui s'accroît légèrement sur la période récente. En revanche, le solde migratoire, de + 0,1% par an, est l'un des plus faibles de la région. Si la partie iséroise du périurbain lyonnais reste attractive, les échanges migratoires de l'aire urbaine de Grenoble laissent apparaître un déficit.

L'Isère n'échappe pas au **vieillissement démographique** de la population, tendance structurelle dans la société française. Lors du dernier recensement, 97 500 personnes étaient âgées de 75 ans ou plus soit 8,4% de la population totale (7,8% en région), en augmentation de +17% en 5 ans.

Revenus - pauvreté

Sur l'ensemble du territoire, le revenu disponible médian est de 20 825 euros, soit un montant supérieur à celui de la région (20 616€) et de la France métropolitaine (19 780€). Cet écart est lié à la plus forte proportion de cadres sur le département : ils représentent 10,6% de la population contre 9,4% en région. Toutefois, 11% de la population vit sous le seuil de pauvreté, taux encore plus élevé pour les jeunes (18,7% des moins de 30 ans) et les locataires (23%). Au 31 décembre 2014, 32 618 foyers étaient allocataires du RSA en Isère.

Logement

Pour loger ses habitants, le département comprend 608 400 logements (dont 84,7% de résidences principales), répartis également entre maisons (300 440) et appartements (302 090).
60% des ménages sont propriétaires, 37% locataires (dont 14% en logement social) et 3% sont logés gratuitement.

Emploi

Fin 2014, l'Isère compte 300 130 emplois salariés marchands dont 27 % dans l'industrie (20 % au niveau national). Les services marchands sont sous-représentés (42 % contre 48 % en France). En 2014, l'emploi a légèrement diminué en Isère (-0,3 %). tous les secteurs ont subi une baisse de l'emploi en 2014, à l'exception des services marchands. Au 4e trimestre 2014, l'emploi est reparti à la hausse en Isère (+0,5 %) après trois trimestres de baisse tiré par l'intérim et les services marchands : + 0,5 %.
Concernant l'économie sociale et solidaire, le département de l'Isère compte 3300 entreprises (10,4% du territoire), 4363 établissements (10,4%) et 40 199 emplois (9,6%).

Vitalité associative du département

Nombre d'associations : 17 978 (Source : fichier SIRENE, Insee 2012)
Nombre d'associations (établissements employeurs) : 3 724 (Source : Clap, Insee)

Soit 14,5 associations pour 1000 habitants en prenant les associations du fichier SIRENE et 3 associations pour 1000 habitants en prenant les établissements associatifs employeurs (Clap).

Données clé concernant la production de déchets sur le territoire

La compétence collecte et traitement des déchets est exercée par 22 EPCI (20 pour la collecte et gestion des déchèteries et le traitement pour certains, et 2 syndicats de traitement).

Le Département est partenaire et finance l'observatoire régional SINDRA, outil indispensable pour le suivi des indicateurs des plans. Les données consolidées sont livrées chaque année en novembre pour les chiffres de l'année n-1.

Comparaison de la situation 2013 sur le périmètre du Plan avec les objectifs réglementaires Grenelle:

	Situation 2013	Objectif réglementaire
Diminution des OM	-19% depuis 2004 en kg/hab DGF -10% depuis 2008 en kg/hab DGF	-7% entre 2008 et 2013
Taux de recyclage matière et organique sans inertes	*40%*	
Taux de recyclage matière et organique avec inertes	42%	35 % en 2012 45 % en 2015
Taux de valorisation énergétique	33%	

Destination des déchets (déchets municipaux et déchets industriels banals) produits en Isère : tonnages et % par filière de traitement (hors cimenterie et hors ISDI)

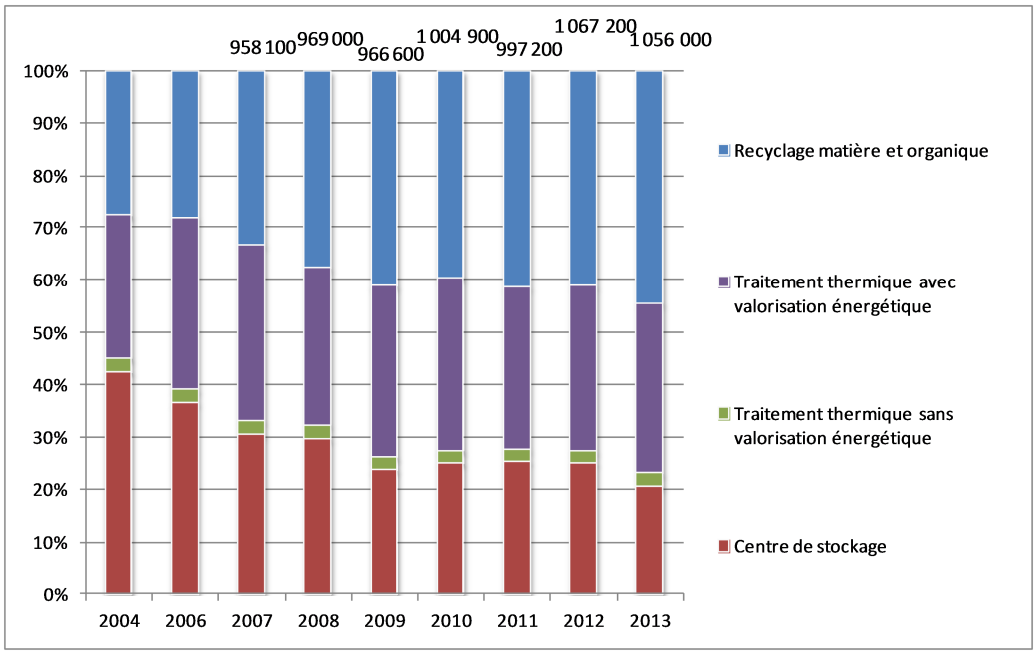

Le tonnage traité a très légèrement diminué (-1%) entre 2012 et 2013, avec une augmentation du recyclage (meilleure connaissance des centres de tri) et une diminution du stockage.

Evolution 2007 à 2013 des déchets stockés sur les installations du périmètre du Plan (4 sites), par types de déchets

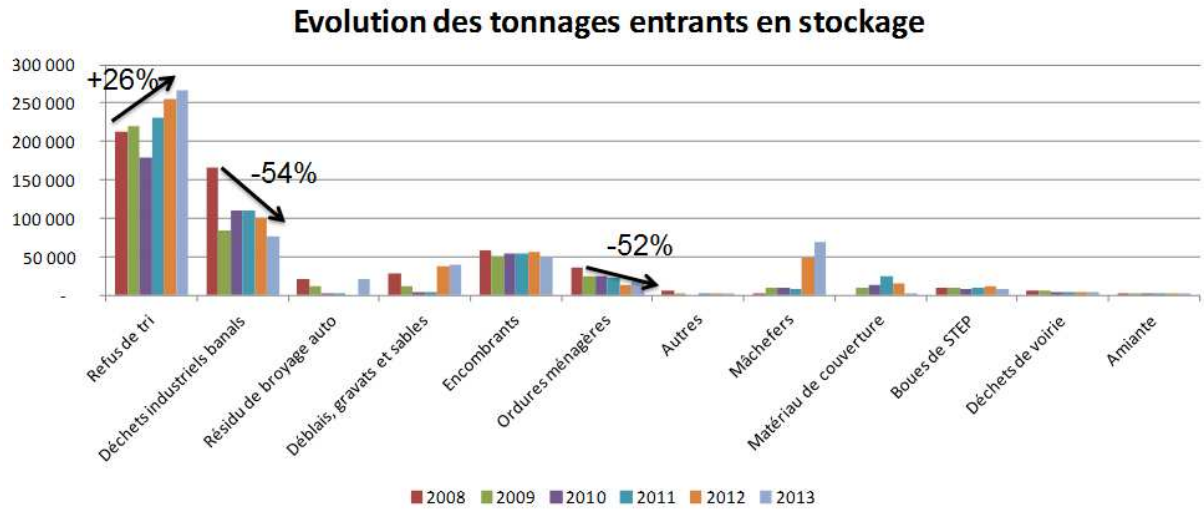

Une diminution globale de 21 % des déchets enfouis est observée entre 2007 et 2013, liée à une forte diminution des DIB et des gravats, certainement due, en grande partie, à la crise économique, et au transfert sur le traitement thermique.

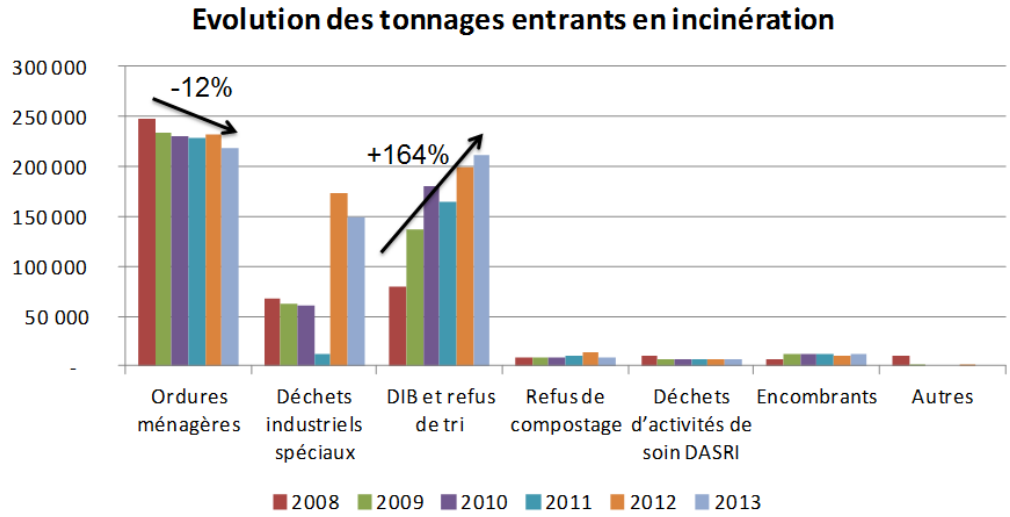

Evolution du taux de valorisation matière en Isère sur les DMA

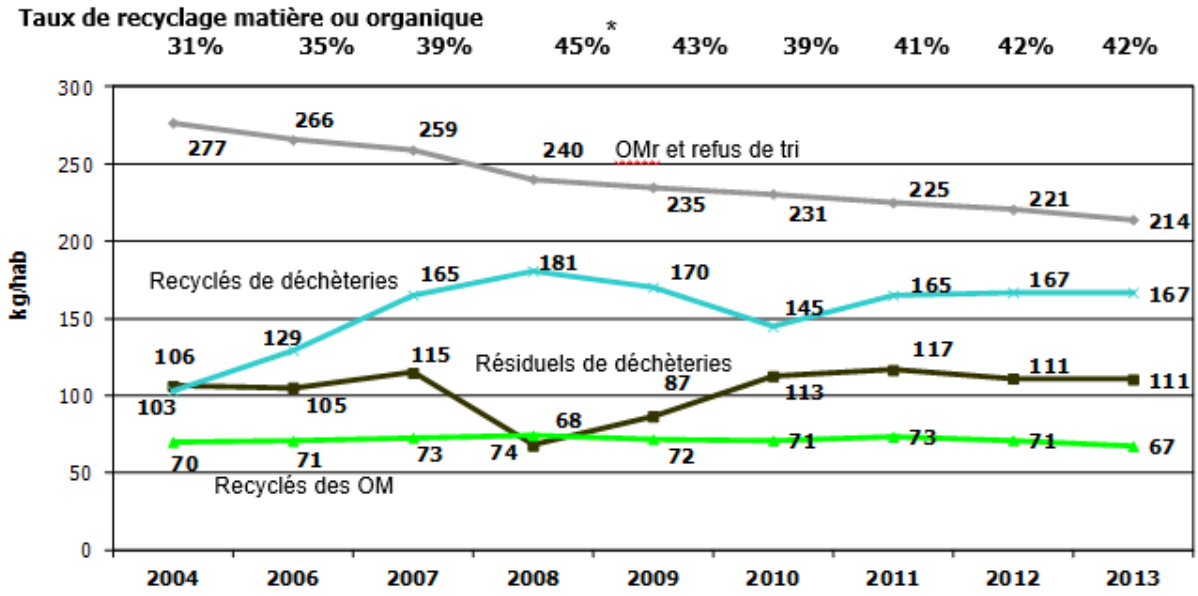

- **En 2008, la part valorisé des encombrants avait été surévaluée**

Evolution des filières de traitement sur les DAE produits sur le département

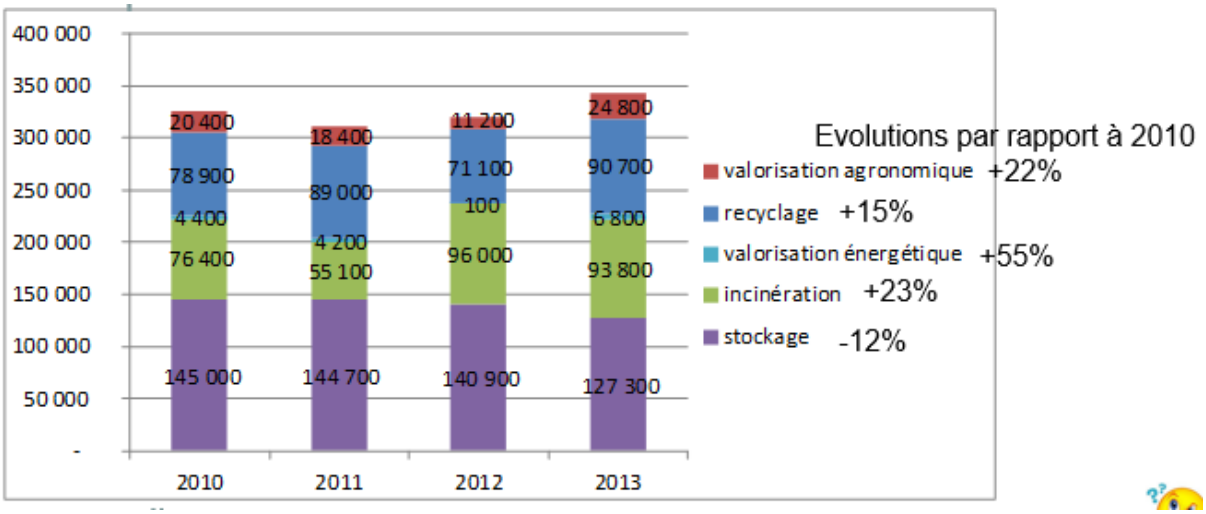

Les déchèteries de l'Isère

Le parc est important : 117 déchèteries publiques (1 pour 10 500 habitants) et 3 déchèteries professionnelles, et le taux de valorisation est en augmentation : 60 % de valorisation matière avec les inertes (63 % sans les inertes).

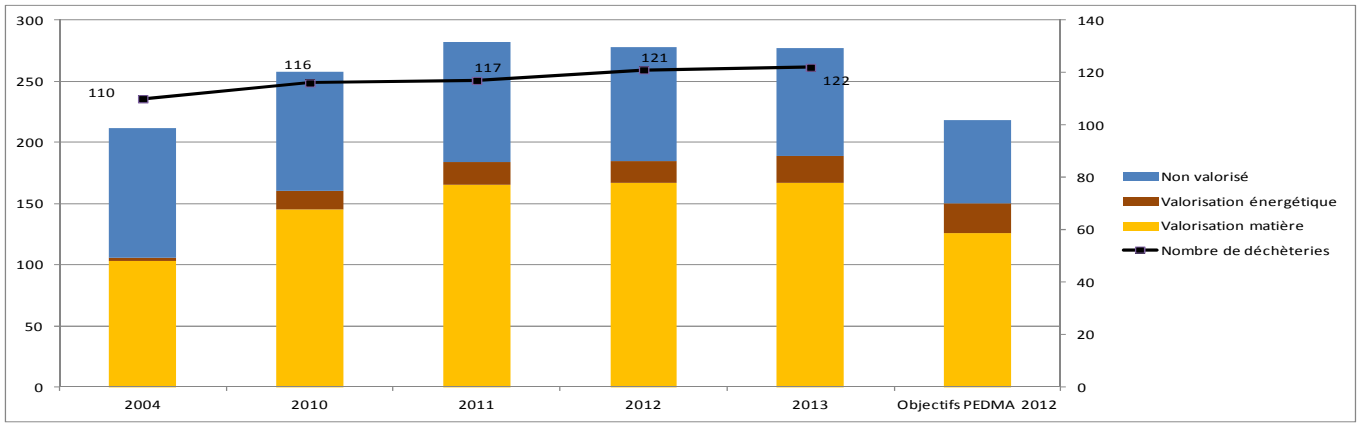

Et le nombre de flux triés est en constante augmentation (ci-dessous évolution entre 2008 et 2013)

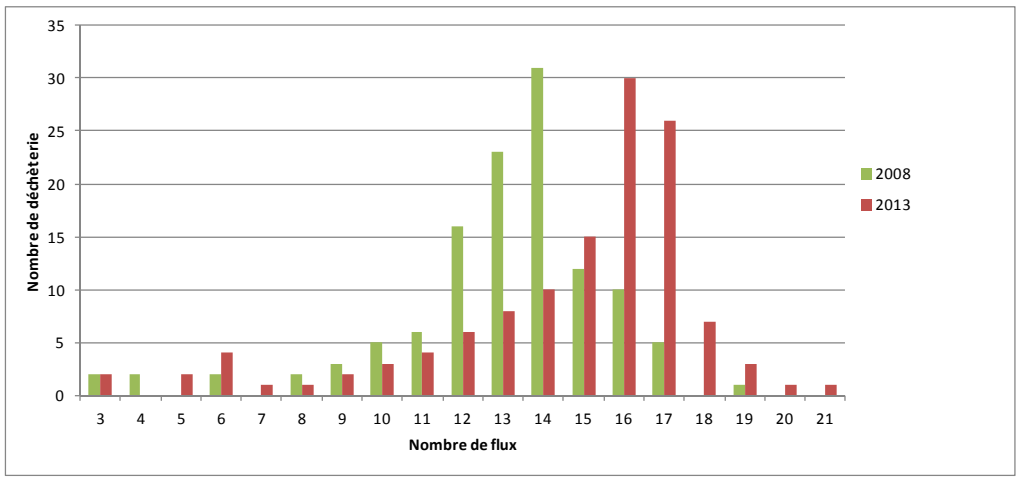

Indicateurs de la production de OMA collectés

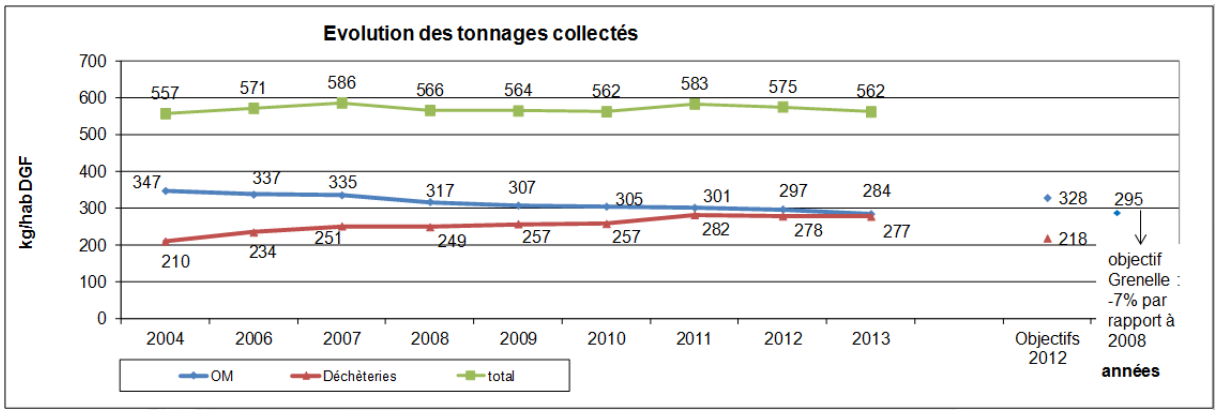

Les programmes de prévention

51 % de la population a été couverte par un programme de prévention aidé par l'ADEME à travers 4 collectivités : ViennAgglo, CAP Voironnais, Sictom de Morestel et Metro .

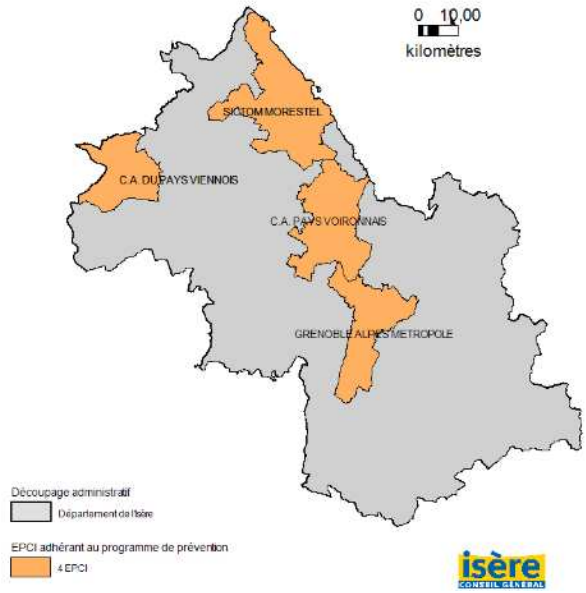

Mais l'ensemble des EPCI de collecte de l'Isère a initié des actions de prévention, y compris sur les déchets collectés en déchèterie.

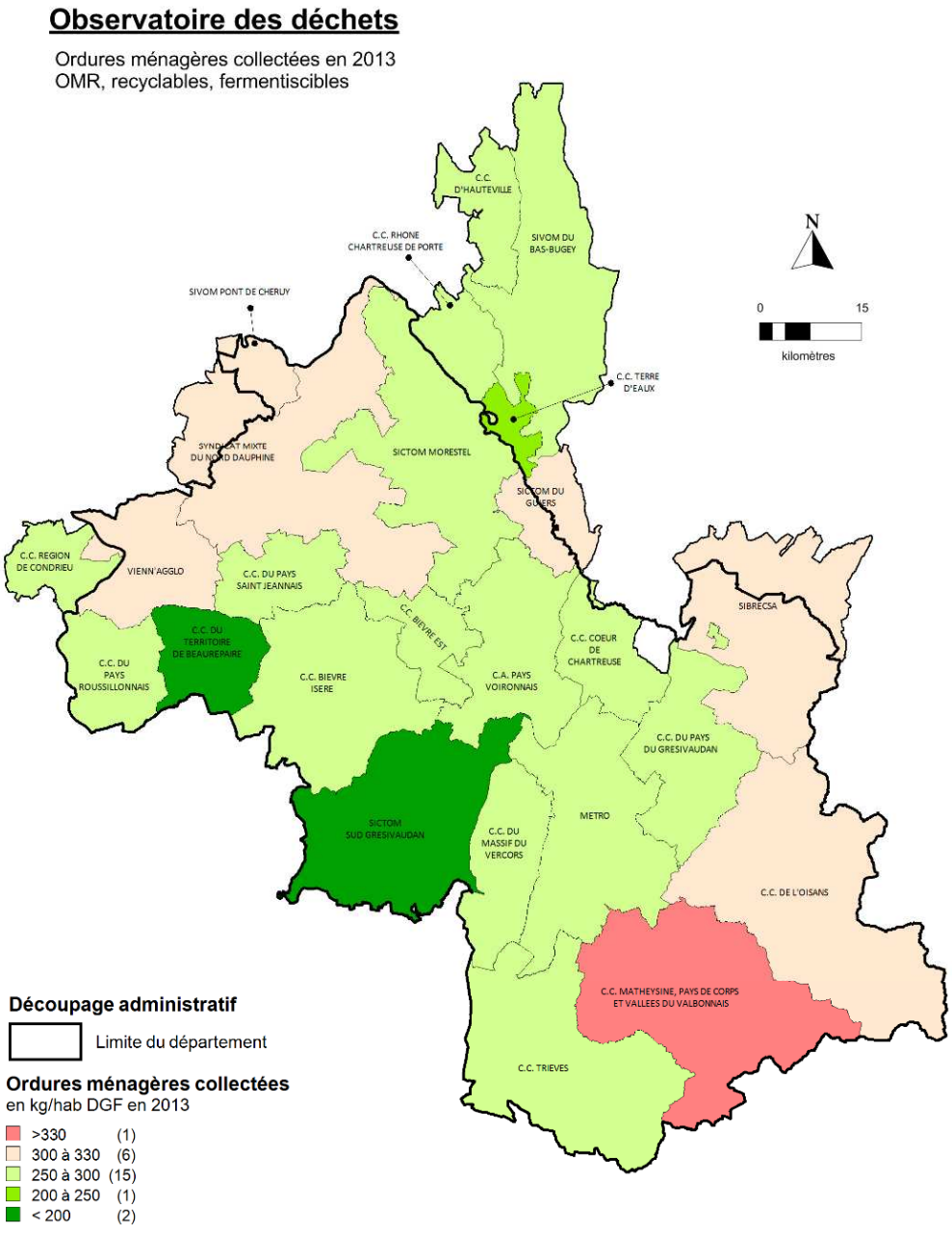

Le périmètre du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés est plus large que le périmètre administratif du département car les collectivités hors Isère adhèrent pour le traitement à un syndicat isérois.

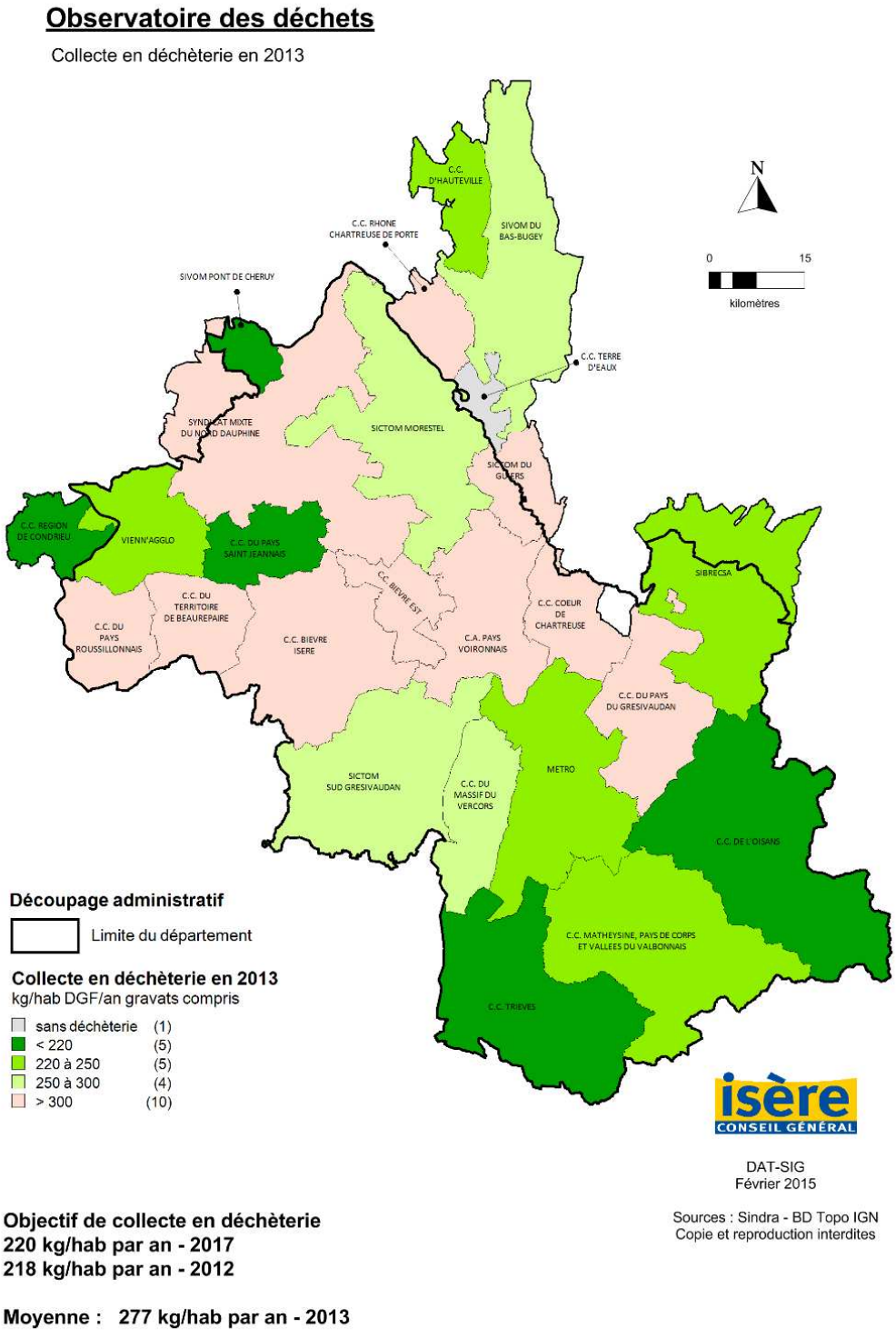

La moyenne par habitant DGF est élevée et très variable d'un territoire à l'autre.

Les déchets du BTP dans l'Isère

- **Date de l'état des lieux :** Novembre 2012 – Données 2011
- **Source :** CERA
- **Gisement global des déchets de BTP** : *4 670 100 t* avant réemploi

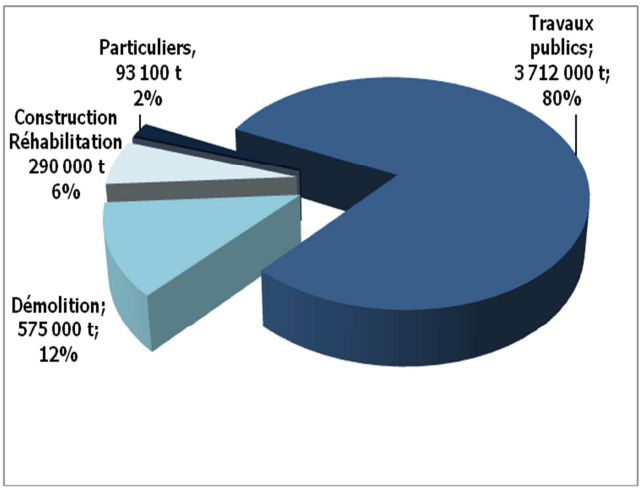

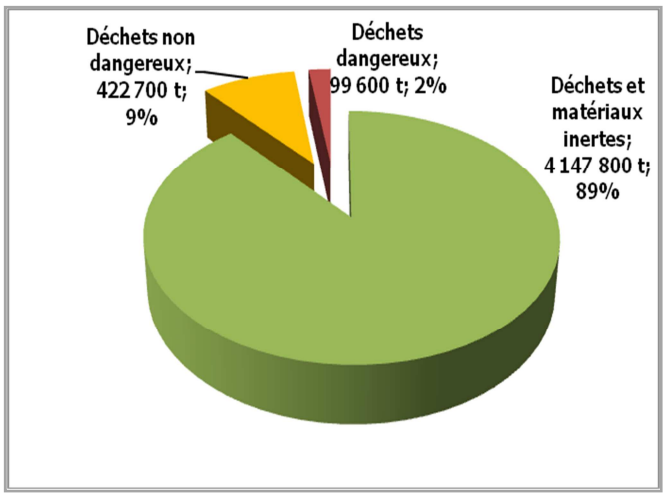

Part de réemploi des matériaux inertes sur chantier : *1 114 000 t* soit *27%*

Taux de valorisation calculé pour 2011 : 69 % de valorisation

Description de la situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets

Les installations du Département de l'Isère :

- 15 plateformes de compostage
- 2 TMB
- 10 centres de tri
- 5 incinérateurs
- 4 installations de stockage
- 2 plateformes de valorisation des mâchefers.

Le département de l'Isère est autosuffisant pour la valorisation et le traitement des déchets, il est aussi un grand importateur de déchets. Sur les 5 incinérateurs en activité, un est dédié aux déchets dangereux et appartient à un acteur privé. Les 4 autres appartiennent à des collectivités, 2 valorisent l'énergie, le 3ème les travaux sont en cours pour une valorisation énergétique. Concernant le 4ème, une étude d'aide à la décision conduite par le Département a permis de décider de sa fermeture en 2017, les capacités étant suffisantes avec 3 UIOM.

L'observatoire régional permet de planifier les besoins en capacité de traitement en tenant compte des objectifs fixés dans chacun des plans déchets.

L'exercice en tenant compte des objectifs de la Loi de Transition Energétique permettra de refaire une projection sur les installations de stockage du département et de Rhône-Alpes.

Ci-dessous situation des capacités en terme de stockage de déchets non dangereux sur Rhône-Alpes.

Commune d'implantation	Maître d'ouvrage	Date d'ouverture	Date de fermeture	Maîtrise d'ouvrage Publique / privée	fermeture programmée	Capacité maximale de stockage autorisée (tonnes / an)
Miserieux (01)	SMICTOM SAONE DOMBES	01/01/1972	-	Publique	*2017*	17 000
Oyonnax (01)	C.C. HAUT BUGEY	01/01/1970	31/10/2016	Publique	2016	17 500
Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01)	SYTRAIVAL	16/06/1981	31/12/2014	Publique	*2028*	15 000
Saint-Trivier-de-Courtes (01)	SYNDICAT MIXTE DE CROCU	07/07/2004	01/01/2034	Publique	2034	4 000
Viriat (01)	ORGANOM	15/05/1984	-	Publique	2026	60 000
Grospierres (07)	SICTOBA	08/11/1976	-	Publique	2018	14 000
Chatuzange-le-Goubet (26)	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES (VEOLIA)	09/07/1992	01/01/2022	Privée	2022	200 000
Donzere (26)	SITA CENTRE EST (Siège social)	24/08/1987	23/06/2023	Privée	2023	200 000
Roussas (26)	COVED	01/01/2006	01/01/2022	Privée	2022	150 000
Saint-Sorlin-en-Valloire (26)	SYTRAD	01/04/1979	30/01/2019	Publique	*2016*	30 000
Cessieu (38)	VEOLIA PROPRETE Rhin Rhône	03/04/1979	31/01/2029	Privée	2029	50 000
Penol (38)	SICTOM DE LA BIEVRE	26/11/1979	-	Publique	*2021*	45 000
Saint-Quentin-sur-Isere (38)	LELY ENVIRONNEMENT	01/01/1972	-	Privée	*2020*	200 000
Satolas-et-Bonce (38)	SITA CENTRE EST (Siège social)	31/12/1971	27/07/2024	Privée	2024	300 000
Mably (42)	SITA CENTRE EST (Siège social)	10/08/1976	01/07/2016	Privée	2016	100 000
Roche-la-Moliere (42)	SITA BORDE MATIN	29/06/1971	15/10/2026	Privée	2026	500 000
Saint-Romain-en-Gal (69)	NICOLLIN	24/05/1975	31/12/2015	Privée	*2016*	80 000
Colombier-Saugnieu (69)	GRAVCO	01/10/1976	-	Privée	2013	35 000

Description du tissu industriel susceptible d'utiliser la matière première issue de la valorisation des déchets et du monde agricole susceptible d'utiliser les déchets organiques valorisés.

La révision du PPGDND permettra d'aborder dans le détail ce volet et une étude sur les différents flux est prévue dans le présent projet de TZDZG.

Des industriels sont déjà partenaires et connus comme les cimentiers VICAT, ou les porteurs de projet de m méthanisation.

Une étude réalisée en 2013 sur tous les gisements de biodéchets avait déjà engagée dans le cadre de la démarche de connaissance des flux en bio déchets, étude mise à disposition des acteurs.

Et elle a été fournie à la Région dans le cadre des travaux sur le schéma régional de la méthanisation. Elle pourra être actualisée.

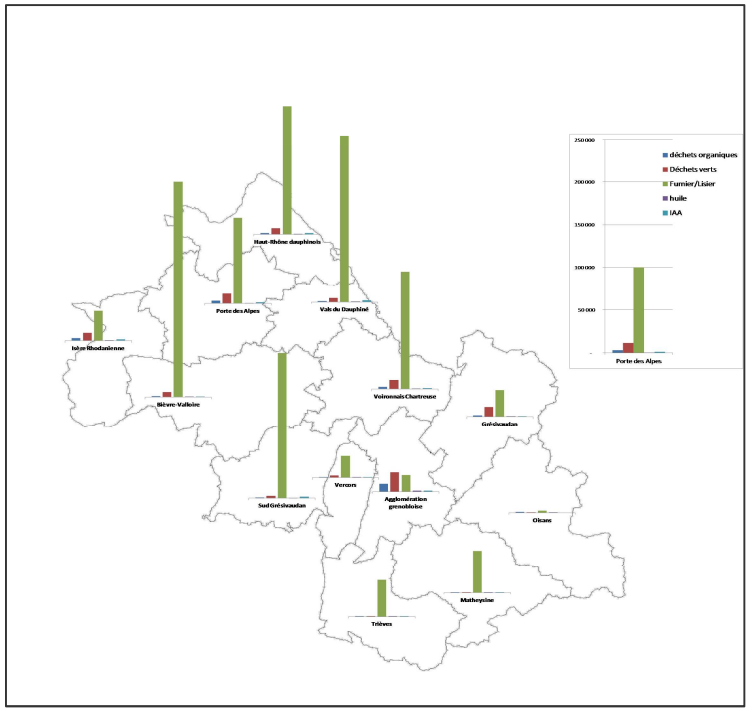

Coût de gestion des déchets aidé

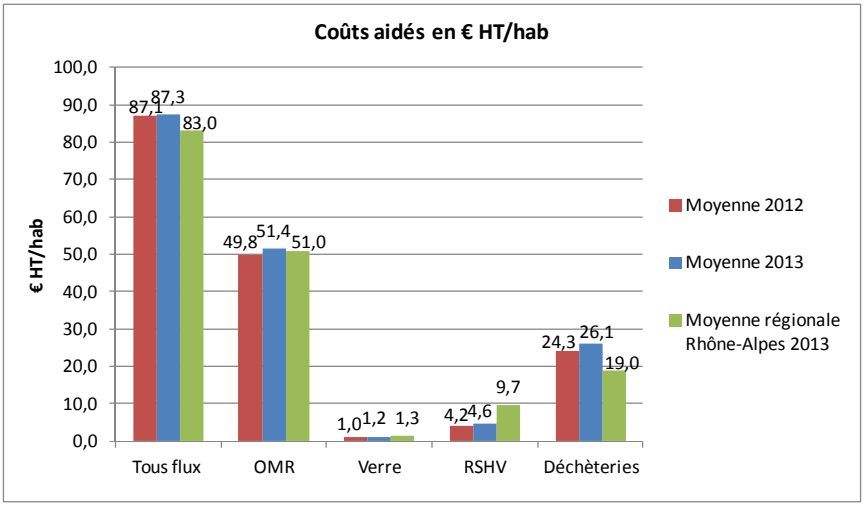

La moyenne départementale 2013 est basée sur des matrices compta-coût validées de 11 EPCI, représentant 44% de la population (13 EPCI, représentant 64% de la population ont complété une matrice)
Au global, on observe une stagnation entre 2012 et 2013 (à territoire comparable)
Les EPCI sont incités à mettre en œuvre cette démarche de comptabilité permettant une meilleure connaissance et transparence des coûts depuis 2008, plusieurs formations ont été proposées en partenariat avec l'ADEME qui finance tout cet accompagnement.

Quelques exemples de calcul de coûts moyens sur différents flux pour l'Isère :

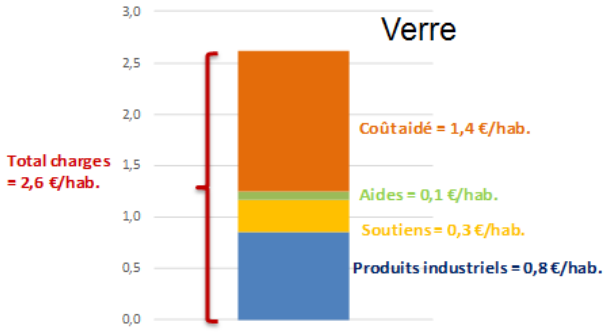

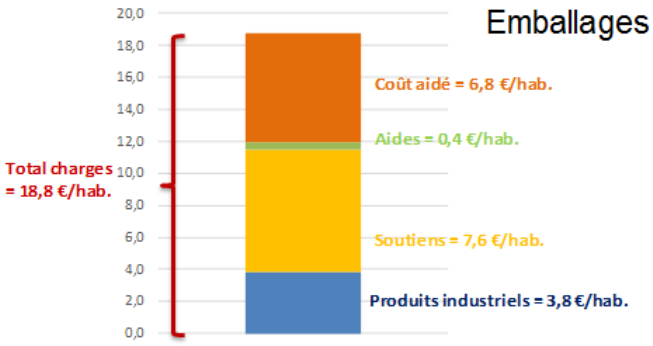

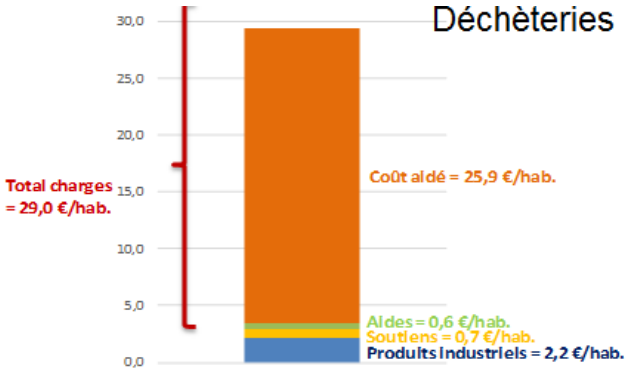

Emissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets

Dans le cadre du PPGDND, les indicateurs de suivi sont calculés depuis 2008. Au global, l'évolution est due à la fois à la diminution des tonnages traités et de la valorisation énergétique (travaux non terminés sur le réseau de chaleur du deuxième (en tonnage) UIOM à Bourgoin.
Le bilan est également réalisé chaque année sur les déchets de l'activité économique.

Bilan GES (en kteq CO2)

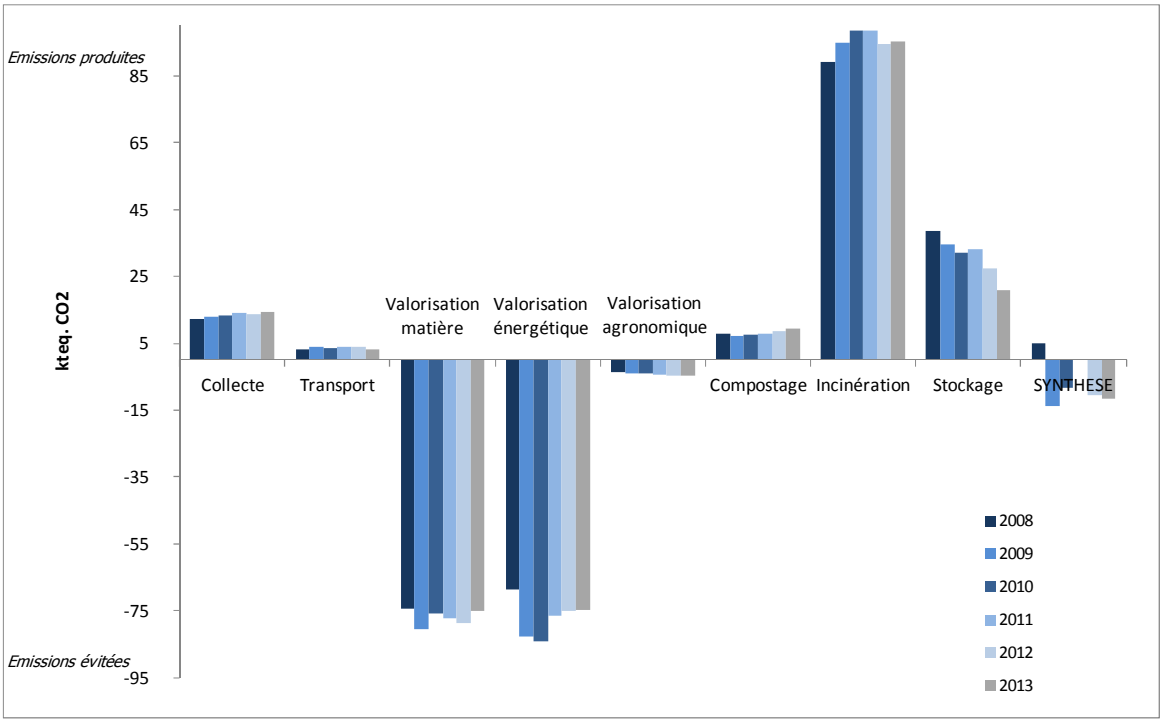

Evolution du bilan énergétique (en énergie produite ou consommation évitée en kt ep)

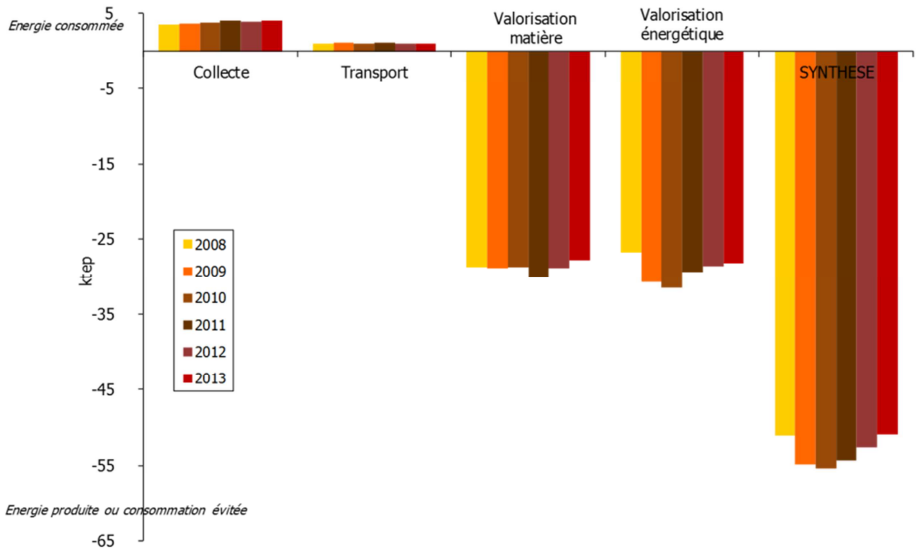

Comparaison 2008-2013

pour les déchets non ménagers

Indicateur	Unité	2008	2012	2013	Evolution 2008-2013	Evolution 2011-2013
Tonnage total collecté	t	300 900	319 300	357 800	**19%**	**12%**
	t/hab.	0,22	0,22	0,25	**13%**	**10%**
Tonnage valorisation matière	t	74 900	71 100	90 800	**21%**	**28%**
Tonnage matières premières économisées	t	72 300	110 400	126 600	**75%**	**15%**
Tonnage valorisation organique	t	14 000	11 200	24 800	**77%**	**121%**
Quantité de DDD captés	kg/hab	0,3	0,2	0,2	**-32%**	**-2%**
Tonnage enfouis (hors inertes)	t	132 100	133 900	125 200	**-5%**	**-6%**
Tonnage incinéré	t	37 100	96 000	93 800	**153%**	**-2%**
Emissions totale de GES	kteq. CO2	36	12	-39	**-206%**	**-417%**
	kgéq. CO2/hab	26	9	-27	**-201%**	**-412%**
Bilan énergie	ktep	-14	-29	-45	**225%**	**53%**
	kgep/hab	-10	-21	-31	**210%**	**50%**

Les chiffres s'expliquent par une

- meilleure connaissance, en particulier des centres de tri,
- augmentation des tonnages,
- diminution des tonnages enfouis,
- augmentation des tonnages incinérés,
- augmentation des tonnages valorisés,
- amélioration des indicateurs environnementaux.

Point particulier sur les coopérations interEPCI en Rhône-Alpes qui est très favorable à l'atteinte des meilleurs objectifs de valorisation.

Depuis 3 ans, 2 coopérations inter EPCI sont nées sur la Région Rhône-Alpes, les EPCI de l'Isère se partage entre le Nord Isère qui adhère à COVADE et le centre et sud Isère à CSA3D.

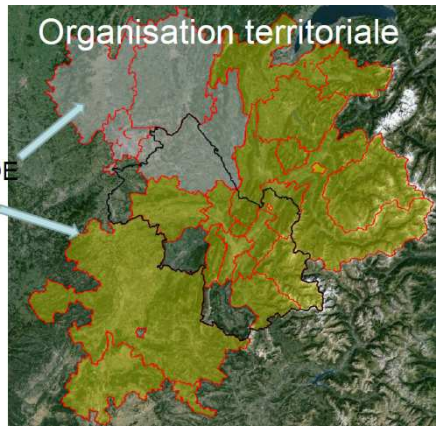

Le Département s'est attaché à ce que l'ensemble des EPCI isérois adhèrent à une coopération : le Trèves et le Sud Grésivaudan ont adhéré dernièrement à CSA3D. Seules la CC du Roussillon et ViennAgglo restent isolés. En effet, les échanges abordent tous les flux et filières de valorisation, comme le problème de la valorisation des MIDND ou le CSR. Ces ententes permettent aussi de mieux négocier la reprise de matériaux.

Mais surtout par le biais de convention de traitement, les flux de déchets ont été rationalisés afin de permettre un traitement thermique par exemple au plus près du lieu de production, sans mise en concurrence avec des installations très éloignées, dans une logique territoriale et d'échange.

2- Engagement politique

Est joint au présent rapport, la délibération du Conseil Départemental (annexe 1) s'engageant dans la démarche et les lettres d'intention des partenaires (annexe 2) arrivées dans les délais.

Le Département de l'Isère s'engage à :

- mettre en œuvre une démarche de remise à plat de la politique de prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long dans un souci de cohérence territoriale au sein des politiques portées par la Région,
- mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production, de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités,
- assurer une transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités,
- faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

Il invitera les acteurs à continuer à s'engager dans la démarche, comme il l'a fait jusqu'à présent dans le cadre de la compétence de planification dans un souci d'atteinte des objectifs fixés :

1. des contrats d'objectifs signés avec l'ensemble des EPCI portant à la fois sur des objectifs de réduction et de valorisation,
2. des contrats d'objectifs signés avec des professionnels des déchets comme SITA et VEOLIA,
3. une charte départementale des déchèteries pour l'accueil des déchets des professionnels, signée par les EPCI mais aussi par les chambres consulaires et fédérations professionnelles,
4. une charte départementale de l'aide alimentaire et lutte contre le gaspillage signée par un grand nombre d'acteurs (GMS, restauration…),
5. une charte départementale de prévention des déchets en direction des associations iséroises susceptibles d'agir et sensibiliser à la prévention des déchets.

L'engagement du Département dans l'ensemble de ces documents, est toujours un engagement à l'accompagnement sous forme différentes formes : outils, création et fournitures de documents de sensibilisation, organisation de formation, des expérimentations, des études ….

Les enjeux en terme d'objectifs, fixés par la loi de transition énergétique sont très importants et demanderont le déploiement et l'animation de toutes formes d'engagement.

Le Département au pilotage des plans de prévention et gestion jusqu'à la prise en compétence par la Région proposera des objectifs ambitieux concernant les déchets non dangereux en tenant compte des nouveaux objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Liste des partenaires ayant envoyé une lettre de soutien au projet dans les délais

Liste des lettres de soutien pour le Département de l'Isère – Appel à projets « Territoire Zéro déchet – zéro gaspi »

➢ ***Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)*** :

- Communauté d'agglomération du pays Voironnais ;
- Communauté de communes du territoire de Beaurepaire ;
- Communauté de communes Bièvre Est ;
- Communauté de communes de l'Oisans ;
- Communauté de communes du Trièves ;
- Communauté de communes du pays Roussillonnais ;
- Communauté de communes Bièvre Isère
- ViennAgglo ;
- SICTOM de la Bièvre ;
- SICTOM de la région de Morestel ;
- SICTOM du Guiers ;
- Syndicat mixte Nord Dauphiné ;
- Grenoble-Alpes Métropole.

➢ ***Chambres consulaires*** :

- Chambre de commerce et de l'industrie Nord-Isère ;
- Chambre de commerce et de l'industrie de Grenoble ;
- Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère.

➢ ***Associations :***

- Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ;
- AGEDEN
- Banque alimentaire de l'Isère ;
- ULISSE Grenoble Solidarité ;
- Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique (Grenoble) ;
- Solidura ;
- Brin d'Grelinettte ;
- Trièves Compostage et Environnement ;
- Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère (MNEI).

➢ ***Confédérations/ Fédérations:***

- Confédération générale des petites et moyennes entreprises de l'Isère (CGPME) ;
- Fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Isère.

3- Moyens mobilisés

Compétences

La compétence planification exercée jusqu'à présent fédère les élus à l'échelle départementale et permet de les mobiliser sur des thématiques très techniques.

Mais le grand éventail des autres compétences exercées permettra aussi une grande transversalité entre les politiques, nécessaire au travail sur les 7 axes de la dynamique économie circulaire.

La majorité des EPCI se sont engagés dans la mise en place d'actions de prévention des déchets soit en mobilisant des associations de leur territoire, soit en s'appuyant sur les techniciens et animateurs de tri et prévention de la collectivité.

L'offre de formation proposée par le Département a permis de faciliter la montée en compétence y compris des élus et des associations du territoire. Cet accompagnement se poursuivra, il est apprécié par un grand nombre d'acteurs.

Moyens humains

En interne, le plan départemental de prévention mobilisait jusqu'à présent environ 6 ETP au sein du Département, cette mobilisation se poursuivra également et pourra être renforcée en fonction des nouveaux projets, avec toujours un pilote coordonnateur des plans de prévention et gestion des déchets, rattaché au service développement durable. Le transfert de la compétence planification permettra au pilote de se consacrer de plus en plus à temps plein au programme TZDZG.

Pilotage

Le suivi du projet sera assuré par un comité de pilotage présidé par le Vice-Président à l'environnement, il se réunira au moins une fois par an afin de planifier les actions, les orientations et évaluer le bon déroulement du programme.

Il invitera l'ensemble des acteurs à participer dans un souci permanant de gouvernance participative et de richesse dans les projets apportée par la diversité des interlocuteurs.

4- Gouvernance participative

Le projet implique l'ensemble des parties prenantes :

Le Département a développé depuis plusieurs années une animation territoriale importante pour la prévention des déchets.
Cette dynamique territoriale et cette cohésion départementale permettront d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action et sa mise en place effective.

Les partenaires sont déjà fortement mobilisés sur divers sujets. L'idée n'est donc pas de créer des groupes de travails supplémentaires, mais de s'insérer dans les réseaux existants en y initiant des démarches visant à réduire le gaspillage et valoriser les déchets :

- piloter une démarche globale avec le réseau départemental des animateurs prévention et des techniciens des EPCI en charge de la gestion des déchets (réseaux existants),
- mettre en place les actions validées dans les plans de prévention et gestion des déchets non dangereux et issus du BTP y compris sur le volet économie circulaire, en lien étroit avec la Région,

- amplifier les actions de prévention et de valorisation sur les déchets du BTP en s'appuyant sur les groupes de travail constitués dans le cadre du PPGDBTP,

- poursuivre et initier de nouvelles actions pour réduire le gaspillage alimentaire,

- poursuivre les actions sur la thématique réduction et valorisation des déchets verts dans le programme gestion raisonnée des espaces verts en lien avec la réduction des produits phytosanitaires,

- élaborer un cadre départemental de développement de la méthanisation qui pourrait être signé par de très nombreux partenaires.

Point particulier sur la participation des citoyens :

Les citoyens seront mobilisés à travers les associations départementales ou locales citoyennes, de consommateurs, environnementales, de réemploi…. seront conviées aux groupes de travail et quelques-unes au comité de pilotage du projet.

L'éducation à la démarche de développement durable menée dans les collèges par les services de l'éducation nationale en étroite collaboration avec le Département encourage les démarches globales d'établissement associant la direction, les élèves, les enseignants et le personnel technique. Des opérations pour réduire le gaspillage alimentaire ou mettre en place du compostage se poursuivront dans les 96 établissements avec des démarches participatives.

Le Département s'engage à faire du lien sur tout le territoire afin de favoriser l'émergence de projets.

Démarche itérative de recherche de solutions :

Le processus d'amélioration continue se matérialisera de la manière suivante :

1) Connaissance de la nature et des quantités de déchets produits :
   - Sur les déchets ménagers : rédaction du rapport tous les ans (cf. document joint).
   - Sur les déchets du BTP : évaluation progressive du gisement.
   - Sur les déchets d'activité économique : une enquête évaluant les flux est prévue dans le présent projet.

   Ces documents seront portés à connaissance des techniciens et élus des territoires. Ils serviront de base à des réflexions communes.

2) Animation départementale : réseau des techniciens déchets (existant) :
   - Identification des problématiques et recherche de solutions en groupes.

- Territoires expérimentaux pour des opérations particulières.
- Témoignages de collectivités pilotes iséroises ou non iséroises.
- Veille documentaire et réglementaire.

Ce réseau se réunit 3 à 4 fois par an et portera des actions communes pour créer l'émulation nécessaire et indispensable à la multiplication des actions.

Moyens spécifiques à la lutte contre les dépôts sauvages

La lutte contre les dépôts sauvages dépend du pouvoir de police du maire. La compétence « propreté urbaine » a jusqu'à présent été conservée par les communes et non transférée à l'intercommunalité.

Le Département a accompagné les collectivités en réalisant un diagnostic des dépôts sauvages puis en subventionnant la résorption des grosses décharges communales. Depuis 2013 il accompagne les communes notamment par le biais d'un travail avec la FRAPNA, grâce à la diffusion d'un guide et d'une assistance juridique. Apportant un éclairage à l'autorité publique sur les moyens mis à sa disposition par la loi, le livret expose en détails toutes les démarches à suivre pour lutter contre ce phénomène qui engendre des nuisances sur l'environnement et la santé. Des sessions d'information et d'échange sont également proposées aux élus afin de compléter et d'approfondir la thématique et de répondre aux questionnements.

Enfin, c'est un enjeu fort du plan de prévention et gestion des déchets du BTP et une action retenue qui mobilisera aussi les services de l'Etat.

Former, éduquer et sensibiliser

L'échelon départemental facilite l'organisation de formations pour les agents territoriaux : distance réduite par rapport à une formation, relation privilégiée pour les mobiliser, légitimité pour solliciter les organismes formateurs, les offres de formation ADEME ou pour la création de formations spécifiques**.** Depuis 2007, l'organisation de formation qui ont démarré par celle des agents de déchèteries ou la formation au déploiement du compostage éco-citoyen, ont permis de mobiliser l'ensemble des EPCI de l'Isère notamment.

Depuis 2011, le Département s'est engagé dans un plan de prévention donc l'action phare est la réduction des biodéchets collectés. Il a donc en concertation avec les collectivités compétentes créé une dynamique autour de cette problématique. Il a fait le choix de ne pas subventionner les démarches mais de les accompagner. Par le biais, entres autres, de marchés à bons de commandes avec un formateur expert, et des associations iséroises, il propose aux acteurs du département des formations de terrain, des animations, des conférences, la création et le suivi de sites de compostage partagé, des expérimentations, et des outils de communication (expositions, brochures, flyers…).Il agit aussi en direction du scolaire. Cet acompagnement est gratuit mais les collectivités et les associations ont signé un contrat d'objectif avec le Département, plus global sur la prévention et la

valorisation des déchets. Les acteurs sont réunis 4 fois par an au minimum pour échanger et construire ensemble des actions que chacun menera seul sur son territoire ou à des dates clés choisies par tous dans l'année avec les autres collectivités. Cette émulation a des effets très positifs sur la mobilisation ds acteurs.

Par ailleurs, les animateurs des EPCI sensibilisent leurs élus et les agents communaux dans le cadre du programme local de prévention des déchets, devenu une obligation réglementaire encadré par décret. Devenir territoire zéro déchet, zéro gaspillage permettra d'amplifier ces actions.

La co-construction d'outils communs de communication permet à l'ensemble des acteurs de profiter des compétences internes à la direction de la communication du Département, dans le cadre de la sensibilisation du grand public.

En interne, des agents en charge du développement durable sont identifiés dans toutes les directions, ils animent et portent les actions en lien avec l'animatrice du plan de prévention et la communication interne.

5- Démarche intégrée et formalisée

Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire

La feuille de route sur l'économie circulaire sera définie dans le plan de prévention et gestion des déchets non dangereux dont la révision démarre. Il devra être conforme au schéma régional de l'économie circulaire et permettra aux acteurs isérois d'être candidats à toute expérimentation, démarche ou étude proposée à l'échelle régionale. Elle abordera tous les 7 axes, formalisés avec l'ensemble des acteurs. La prise en compte de ce volet dans le plan permettra l'intégration de tous les acteurs du territoire, notamment ceux qui ne siègent pas au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi.

- *Approvisionnement durable : un exemple avec la politique agriculture du Département*

Les actions engagées et prévues pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective permettront aux collectivités locales d'investir dans des produits locaux de meilleure qualité.
Pour structurer des circuits courts alimentaires, la commande publique apparait comme un levier intéressant. Ainsi avec la mutualisation des cuisines des collèges, le Département a repris la main sur les achats alimentaires et a fortement augmenté la part des produits bios et locaux dans les restaurants scolaires.

Pour augmenter la demande en produits locaux en restauration collective, l'enjeu est d'élargir cette démarche aux autres établissements en lien avec les compétences départementales (établissements pour personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance…), ainsi qu'aux autres collectivités. Ce marché étant marqué par de fortes contraintes de prix et de logistique, la consolidation de la commande publique à l'échelle de territoires peut permettre de rentabiliser des tournées et de stimuler le regroupement et l'organisation de l'offre. D'où l'intérêt de travailler avec les 13 territoires et les intercommunalités pour coordonner les politiques alimentaires à différents échelons et faire aboutir des projets structurants.

Il s'agira donc de :

- poursuivre l'accompagnement des acteurs de la filière agricole iséroise vers la recherche de valeur ajoutée, en pérennisant les outils d'envergure départementale concourant à la structuration de circuits courts alimentaires (abattoirs, légumerie, plateformes logistiques…) et la coopération autour de ces outils.
- utiliser le levier de la commande publique pour développer l'approvisionnement local en restauration collective, en étant exemplaire dans les établissements en lien avec les compétences départementales (collèges en particulier).

Partenariats :

La structuration de circuits courts alimentaires nécessite le développement d'une offre, de qualité garantie. Les organismes de conseil technique aux agriculteurs œuvrent en ce sens. Afin de capter un marché annuel estimé à 445 millions d'€ d'achat de produits locaux par les ménages isérois, la coopération des chambres consulaires est recherchée pour améliorer la mise en relation entre l'offre agro-alimentaire locale et la demande.
Ces aides aux organismes agricoles permettent au Département de déployer sa politique alimentaire, de soutenir les démarches qualité (certification AB, labels d'origine géographique IGP ou AOP…), mais aussi ses actions en faveur de l'installation agricole, des agriculteurs en situation fragile, de la prise en compte de l'environnement… Les agriculteurs tirent partie de ces services de conseils, de

recherche-développement, de transferts de connaissances, d'information, de formation pour améliorer les performances économiques et environnementales de leurs exploitations.

- *Eco-conception*

L'objectif est ici d'aider les entreprises à se développer dans cette nouvelle voie et les ancrer sur notre territoire. Le partenariat en place avec les chambres consulaires va déjà dans ce sens, et se poursuivra : elles ont toutes déjà engagé des actions de sensibilisation, de formations et d'échanges en ce sens.

Exemple qui se poursuivra : accompagnement de la CGPME 38

Le Département de l'Isère et la CGPME Isère : « Le défi d'une économie verte à portée des PME et TPE iséroises ». Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et du développement économique, le Département a construit un partenariat avec la CGPME Isère pour développer une démarche de sensibilisation et soutien afin d'aider les PME et TPE à mieux se positionner sur le marché de l'économie verte et du développement durable.
Et notamment l'organisation pour la 4 ème année consécutive de la journée verte qui a été construite autour de collectes d'objets et de déchets pour réemploi et valorisation avec les acteurs de l'ESS puis conférence sur l'économie circulaire.

→ Conférence « Économie circulaire »

La soirée a continué autour d'une table ronde passionnante sur l'économie circulaire au service de la performance de l'entreprise, pleine d'informations génératrices d'idées et d'économies.

Aline PIERRE de la CCI Grenoble a présenté son panel de diagnostics (réglementaire, énergie, eau, déchets) ainsi qu'une très intéressante initiative d'écologie industrielle et territoriale et de synergies interentreprises (PASI). **Karim BOULEM de la société Pack Up** a expliqué comment elle gagne, chaque année, 40 K€ par l'optimisation et la vente de ses déchets de découpe !

Anne-Sophie HERREBAUT de l'ADEME a rappelé que les investissements dans certains projets innovants et exemplaires pouvaient faire l'objet d'une subvention de 70%. Puis ce fut l'occasion d'écouter **Serge POMMELET, P-DG d'ECTRA**, à propos des Centres de Distribution Urbaine. L'objectif étant d'optimiser les derniers kilomètres de transport au cœur des villes pour limiter pollutions et encombrements.

Rachel DE SOUZA du Département de l'Isère a quant à elle expliqué ses aides à la gestion des déchets non dangereux et BTP. Puis ce fut au tour de Pierre PAVY, restaurateur bien connu à Grenoble (le 5), accompagné de **Thomas VIRON, Directeur de l'IMT**, de nous démontrer que la récupération des invendus de viande dans les supermarchés vont permettre de confectionner 240 000 portions par an pour les plus démunis. Il s'agit de la très belle opération « 3 Étoiles Solidaires » dont nous vous reparlerons.

>> RETROUVEZ LE DIAPORAMA COMPLET DE CETTE 4ÈME ÉDITION ICI

Merci à nos partenaires !

- *Ecologie industrielle et territoriale*

Une étude de flux de déchets, énergie, eau des entreprises iséroises aurait pour objectif d'engager des mutualisations locales, dans des perspectives d'économie et d'ancrage sur le territoire. Cette étude n'étant pas encore réalisée, il est difficile d'évaluer les impacts économiques et son efficience sera évaluée dans le cadre de la révision du PPGDND.
Le territoire s'appuiera surtout sur les expériences en cours (cf 6.11) pour développer cet axe.

- *Economie de la fonctionnalité et consommation collaborative*

Il est prévu de faire évoluer le site internet dédié aux actions du plan de prévention des déchets afin de mettre en valeur ces nouvelles économies, mutualiser des biens de consommation, échanger des services. Outre la dimension économique de cette démarche, il faut souligner l'importance du lien social qui en découlera.
Le Département en partenariat avec les collectivités, des associations de son territoire et la DRAAF a déjà développé des outils en liens avec la réduction des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire :

La plateforme de dons de vers pour le développement du lombricompostage en Isère. Un espace dédié au compostage et au jardin naturel sur la plateforme « les activateurs » et une carte intéractive des associations d'aides alimentaires de l'Isère en direction des donateurs.

Et il a démarré et continuera la diffusion de tous les outils permettant de répondre à cet axe de l'économie circulaire.
Par le biais de son pack éco évènement, il a pu faire connaitre la plateforme Matelo, dédiée à la recherche, au référencement et à la mutualisation du matériel évènementiel (une enquête auprès de 1200 organisateurs d'évènements isérois montre que 30% d'entre eux seraient prêts à mutualiser du matériel).
L'axe fort sur le réemploi en Isère (cf 6-15) ira dans ce sens également.

Dans le cadre de son rôle d'animateur et mise en lien des acteurs, les cadres du Département ont été formés à l'utilisation d'un outil nouvellement créé par le collectif OUISHARE dans le cadre du projet Sharitories : il s'agit d'une boîte à outils pour territoire collaboratif (Collaborative Territories Toolkit - CTT), destinée aux responsables politiques locaux et territoriaux qui désirent mettre en place des initiatives collaboratives locales, et ainsi contribuer à leur succès. Ce kit est principalement composé d'outils tels que des

canevas et méthodologies que les responsables politiques locaux et leurs communautés peuvent utiliser pour mieux comprendre les défis et opportunités qu'offre l'économie collaborative, concevoir des solutions et co-construire la stratégie.
Ces outils seront mis à disposition des acteurs du territoire car ils favorisent l'émergence de solutions qui trouvent des réponses dans l'économie collaborative.
Les collégiens ne seront pas oubliés avec proposition d'accompagnement d'actions et projets en ce sens dans le cadre du contrat éducatif isérois, en lien avec la citoyenneté.

- *Allongement de la durée d'usage*

Notre territoire est déjà largement engagé dans le réemploi notamment grâce à l'appel à projet économie sociale et solidaire en partenariat avec des EPCI du territoire.

Opération Régionale Répar'acteurs
Par ailleurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère a déjà labellisé « répar'acteurs » plus de 50 artisans du territoire. Une campagne média départementale et régionale mettra en avant ces acteurs économiques souvent en difficulté.
Le Département soutient financièrement depuis 4 ans cette action sur la base notamment d'un accompagnement de 4 opérations de promotion des métiers de la réparation. L'impact économique chez les répar'acteurs de cette opération va être analysée afin de définir un programme pour les 3 ans à venir.

La politique de gestion des déchets respecte la hiérarchie des modes de traitement

1) Réemploi
2) Recyclage
3) Valorisation organique
4) Valorisation énergétique (y compris projet de préparation et traitement du CSR)
5) Elimination dans les objectifs de la Loi de Transition Energétique.

La démarche du territoire intègre des objectifs pour les déchets d'activités économiques :
- éco-conception
- réemploi
- accueil des professionnels en déchèterie pour un tri à la source
- application de la redevance spéciale, visant à encourager les filières de recyclage
- encouragement de la collecte des papiers cartons des administrations et entreprises
- collectes mutualisées de déchets de l'activité agricole.

La politique proposée assure la cohérence avec les autres niveaux de planification territoriale :

Le portage par le même service du Département du PPGDND, du PPGDBTP, assure une cohérence dans les objectifs et les actions.

Le service anime aussi l'Agenda 21 du Département dont plusieurs actions sont tournées vers l'économie circulaire en lien avec les politiques en directions des différents acteurs du département : circuits courts, éco-événements, …ou en interne avec les actions d'éco responsabilité : économie de papiers et dématérialisation, routes durables, lutte contre le gaspillage dans les collèges …

Le service porte aussi le PCET du Département et suit avec les services de l'Etat, l'animation réalisée par L'AGEDEN , autour des différentes démarches :
4 TEPOS : CAPI et CCVallons de la Tour du Pin, Sud-Grésivaudan, Trièves, ViennAgglo
3 TEPCV : CAPI-CCVallons de la Tour du Pin, Sud-Grésivaudan, Trièves.

Plusieurs candidatures sont à venir :
CC Grésivaudan (TEPcv en devenir) CA Pays Voironnais associé au Parc du Coeur de Chartreuse Parc du Vercors (à confirmer) –(CLTE)

Les actions autour du zérogaspillage, de la réduction des déchets et vers plus de valorisation, pourront donc être portées et resteront cohérentes avec l'ensemble de ces démarches, en mettant en place les synergies nécessaires. L'animation départementale autour des projets de méthanisation réunit par exemple l'ensemble des PCET et TEPOS du territoire.
D'autres candidatures pourront être encouragées.

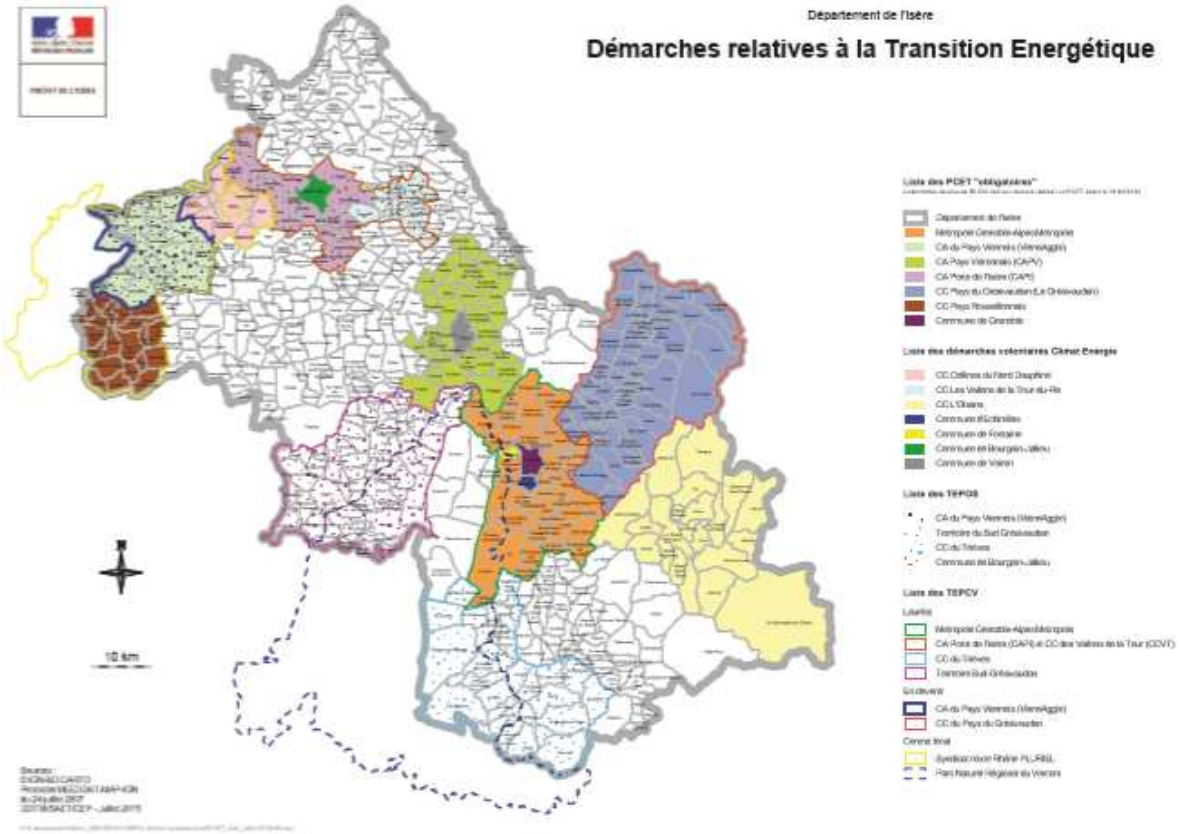

Une démarche intégrée à l'échelle régionale

Les compétences portées par la Région et les nouvelles attribuées dans le cadre de la loi NOTRe feront de la Région un acteur et un partenaire privilégié du territoire ZDZG, comme l'ADEME régionale qui nous accompagne dans nos actions. Et le Département pourra se porter candidat et

accompagner toutes expérimentations proposées. Les 8 départements de Rhône-Alpes avaient déjà été réunis 2 fois à l'initiative du Département de l'Isère autour des problématiques de la gestion des déchets pour une planification concertée et cohérente à l'échelle régionale.

6- Actions de prévention et de gestion des déchets : situation actuelle et objectifs de progrès

« 6.1 – Le territoire se dote d'objectifs quantifiés vérifiables avec des échéances pour la transition vers une économie circulaire et l'amélioration de ses performances en matière de prévention et de gestion des déchets. Le territoire a mis en place un système de suivi régulier de ces indicateurs afin d'adopter des mesures correctives si la trajectoire ne paraissait pas satisfaisante pour les atteindre. Les données des indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA sont ou seront renseignées dans SINOE® déchets. »

Rappel des chiffres du territoire, en lien avec les objectifs nationaux

	Situation 2013	Objectif réglementaire	Projet de loi transition énergétique
Diminution des OM	-19% depuis 2004 en kg/hab DGF -10% depuis 2008 en kg/hab DGF	-7% entre 2008 et 2013	
Diminution des DMA	-0,5% depuis 2010 en kg/hab DGF		-10% entre 2010 et 2020
Taux de recyclage matière et organique sans inertes	40%		55% en 2020 60% en 2025
Taux de recyclage matière et organique avec inertes	42%	35 % en 2012 45 % en 2015	
Taux de déchets non dangereux entrants en stockage et en incinération (hors inertes)	+ 7 % depuis 2008 en tonnages	-15% en 2012	
Stockage des DND non inertes	-8% entre 2012 et 2013		-30% entre 2012 et 2020 -50% entre 2012 et 2025

Engagement pour les 3 ans à venir, le PPGDND et le PPGBTP fixent (ou fixeront) des orientations à 12 ans qui ne seront pas en deçà des objectifs réglementaires :

Prévention :

- diviser par deux les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, en les réduisant de 30% dès 2020.
- -10 % de DMA par rapport à 2010 et -4% de DAE par rapport à 2010.

Valorisation matière :

- orienter vers les filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60 % en masse en 2025
- 75% des déchets du BTP valorisés en 2026
- développer la collecte des biodéchets et favoriser le développement d'unités de méthanisation agricoles.

Valorisation énergétique :

- créer un cadre qui oriente les refus de tri inévitables au pouvoir calorifique suffisant vers une valorisation énergétique, plutôt que vers la mise en décharge.
- les installations existantes de traitement thermique seront modernisées afin d'atteindre le seuil de performance correspondant à de la valorisation énergétique (seuil « R1 »).

Réduire au maximum l'élimination :

- 2 fois moins de déchets non dangereux non inertes mis en décharge (-30 % en 2020)
- 2 fois moins de déchets non dangereux non inertes incinérés sans valorisation énergétique (-25 % en 2020).

Le financement de l'observatoire régional SINDRA permet au Département d'être acteur dans son fonctionnement et d'obtenir des indicateurs très performants chaque année, y compris à l'échelle de

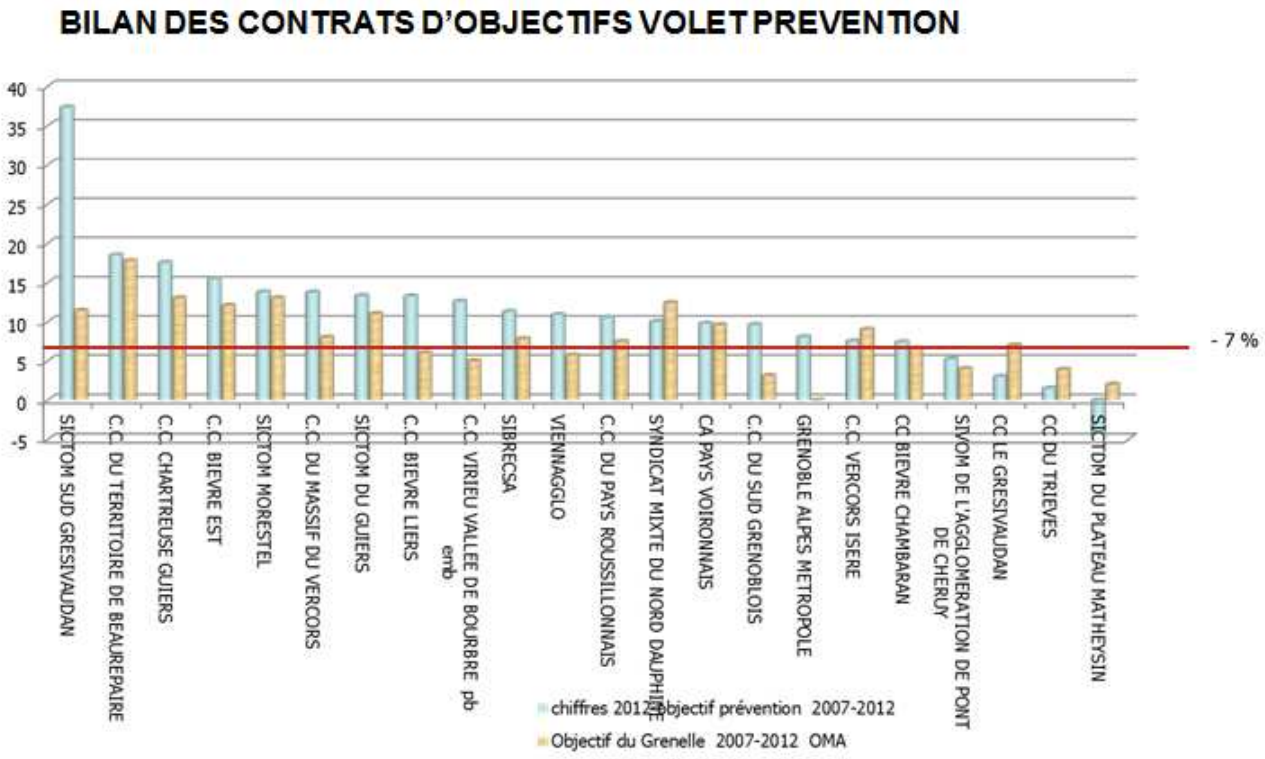

chacun des EPCI, notamment dans le cadre du suivi des contrats d'objectifs.

Exemple de suivi sur les objectifs de prévention des OMA entre 2012 et 2017 :

« 6.2 – Les collectivités membres du territoire disposent d'une comptabilité analytique sur les déchets. Le personnel est formé à la matrice des coûts ou Comptacoût. Elles remplissent annuellement la matrice des coûts et le cadre des coûts de la prévention de l'ADEME, dans une optique « d'optimisation des services. »

Depuis 2008, le Département organise avec le prestataire de l'ADEME Rhône-Alpes les formations pour les EPCI concernant la comptabilité analytique pour le remplissage des matrices comptacoûts.

Toutes les collectivités sont aujourd'hui formées (dernière formation en 2015) mais toutes ne remplissent pas la matrice chaque année.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Département s'engage à convaincre les EPCI du territoire afin de pérenniser le remplissage de la matrice des coûts et à participer aux différentes démarches portées par la Direction régionale de l'ADEME.
Les réunions régionales annuelles d'échange et de bilan qui sont généralement organisées en Isère montrent une bonne participation des EPCI isérois, ceci permet de s'ouvrir à d'autres territoires pour échanger et identifier les leviers d'efficience à travers le rapprochement d'indicateurs technico-économiques, mais aussi environnementaux. Les témoignages sur le lien entre les investissements dans les actions de prévention et les économies engendrées sont très positifs sur la motivation des collectivités à poursuivre Comptacoût et à mettre en place les actions qui génèrent de telles économies (exemple 2015 avec l'investissement dans les broyeurs de végétaux et l'impact sur le coût de la benne déchets verts en déchèterie, témoignage du SICTOM du Guiers).

« 6.3 – Les collectivités membres du territoire assurent une transparence et organisent une communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets. Les rapports du maire sur la gestion des déchets sont pédagogiques et diffusés annuellement. »

L'observatoire SINDRA est utilisé par des EPCI Iséroises pour l'élaboration d'un rapport annuel, en lien avec SINOE sur la partie coût.

Engagement pour les 3 ans à venir

Il existe une bonne dynamique régionale grâce à la mission ADEME sur l'appui aux collectivités avec l'organisation de 4 réunions d'échanges au 1er semestre 2015 ouvertes à tous les EPCI.

En lien avec cette dynamique, il sera proposé l'organisation d'un groupe de travail spécifique sur la transparence du cout du service : utilité de construire une communication globale à l'échelle du territoire, notamment en lien avec la mise en place de nouveaux dispositifs comme la redevance incitative, l'extension des consignes de tri ou la fermeture de certaines déchèteries publiques aux professionnels lors de la proximité avec une déchèterie dédiée aux professionnels.

L'ensemble des EPCI rédigent un rapport annuel mais demandent à être accompagnés cette année pour certains sur l'obligation réglementaire du programme de prévention.

« 6.4 – Prévention des déchets :

Prévention des déchets ménagers et assimilés : les collectivités du territoire ont mis en place un PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) performant »

Plan départemental de prévention des déchets :

Ci-dessous les grands axes définis de 2011 à 2015 dans le programme départemental de prévention.

Grande Thématique	Objectifs poursuivis	Moyen de le mesurer	Actions
1.Eco-exemplarité	Réduire les déchets produits par le Conseil général (et les collèges)	Suivi des indicateurs des actions inscrites dans l'Agenda21 Evaluation des déchets produits et des actions menées par les differentes direction et batiments	Réduire les déchets produits par les batiments du CG et les collèges
			Réduire la consommation de papier : premier consommable de bureau Dématérialisation
			Abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien des routes départementales
2.Animation du réseau des acteurs	Faciliter l'atteinte des objectifs du PEDMA et du GRENELLE Développer l'animation du territoire	Suivi des contrats d'objectifs et des évolutions des flux d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par EPCI suivi des actions menées par les associations	suivi des contrats d'objectifs objectifs , animation du réseau des EPCI, étude départementale
			réseau des signataires associatifs de la charte départementale de prévention des déchets en novembre 2011
3.Politique d'aide du Conseil général	Inciter les porteurs de projets à adopter des modes de développement durable Contribuer aux changements des pratiques	Actions suivies dans le cadre de l'Agenda 21 qui le seront plus spécifiquement sur les aspects prévention des déchets	Encourager les évènements isérois à être respectueux de l'environnement
			Elargissement des critères d'écoconditionnalité des aides à l'investissement
4.Actions emblématiques nationales	Faciliter l'atteinte des objectifs du PEDMA et du GRENELLE	suivi de l'évolution des déchets produits sur l'ensemble du territoire et par EPCI, OMR et déchets verts (SINDRA)	Réduire les bio-déchets
5.Evitement de la production de déchets	Elaborer une stratégie commune avec les acteurs du réemploi pour le développement de leur activité auprès des EPCI	cartographie des recycleries et chalets du réemploi suivi des tonnages encombrants, textiles et DEEE	Donner une seconde vie des déchets
6.Actions de prévention des déchets des acteurs privés (entreprises, agriculteurs...)	Impliquer le secteur privé dans la démarche de prévention	suivi du nombre d'entreprises participantes	Alternatives et collectes des déchets dangereux : CCI, Chambre d'agriculture
			Réduire les déchets d'activités économiques
7.Sensibilisation du grand public	Contribuer aux changements des pratiques des consommateurs et à l'atteinte des objectifs du Grenelle	Enquête d'opinion en 2012 et 2015	communication par le biais du journal départemental, réalisation de plaquettes

L'axe le plus fort, développé depuis 2007, concerne **la Réduction des biodéchets** et ce sur toutes ces dimensions :

- Biodéchets des particuliers (compostage éco-citoyen et lombricompostage),
- Biodéchets de la restauration collective,
- Biodéchets des professionnels (GMS et artisans),
- Gaspillage alimentaire : réduction, dons et gourmet bag,
- Déchets verts et zérophyto des collectivités, des entreprises, des bords de route, et des collèges, avec formations de tous les acteurs y compris des agents de déchèteries.

Le 2ème concerne le **Réemploi**, enjeu fort qui touche aussi un panel d'acteurs très large.

Les indicateurs du plan départemental de prévention

Indicateurs		Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	Responsable du suivi
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Ressources									
I 02	Effectif de l'équipe projet du plan (en ETP)	Valeurs cibles	ETP	4	4	5	5	5	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		4,5	5	5,85	5,95		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
I 03	Part du financement du plan (cumulé) provenant de l'ADEME	Valeurs cibles	%		33%	33%	33%	33%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis			36%	33%	32%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Processus internes									
I 04	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du plan par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires	Valeurs cibles	%	20%	50%	70%	90%	100%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		20%	60%	80%	90%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
I 05	Nombre de réunions par an du réseau des animateurs de prévention	Valeurs cibles	Nombre	4	6	6	6	8	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		3	6	6	6		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
I 06	Taux de participation des animateurs de PLP aux réunions du réseau	Valeurs cibles	%	100%	100%	100%	100%	100%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		100%	100%	75%	100%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Publics-cibles									
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Politique de prévention des déchets									
I 08	Part de la population couverte par des programmes locaux de prévention	Valeurs cibles	%	50%	50%	50%	80%	80%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		15%	15%	80%	100%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
I 09	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-2%	1%	1%	1%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		-1%	-1%	-1%	-4%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		
I 10	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	**Rachel De Souza**
		Valeurs réalis		0%	4%	-1%	-2%		
		Date de valid	00/00/0000	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015		

	2010	2011	2012	2013	2014		**2010**	**2015**	
valeur	2009	2010	2011	2012	2013	**Cible OMA**	**307**	**285**	**-7%**
OMA	307	305	301	297	284	**Cible DMA**	**564**	**546**	**-3%**
		-1%	**-1%**	**-1%**	**-4%**				
DMA	564	562	583	575	561				
		0%	**4%**	**-1%**	**-2%**				

Action en direction des DMA

Exemple d'un indicateur plus précis sur le levier de réduction à la source que représente la publicité dans les boîtes à lettres.

Tous les ans, le nombre d'autocollants portant la mention est comptabilisé et un partenariat avec La Poste permet de suivre territoire par territoire l'évolution des BAL portant la mention

Année	Pourcentage de BAL mentionnant le STOP PUB
2010	10%
2011	11%
2012	13%
2013	15%
2014	16%

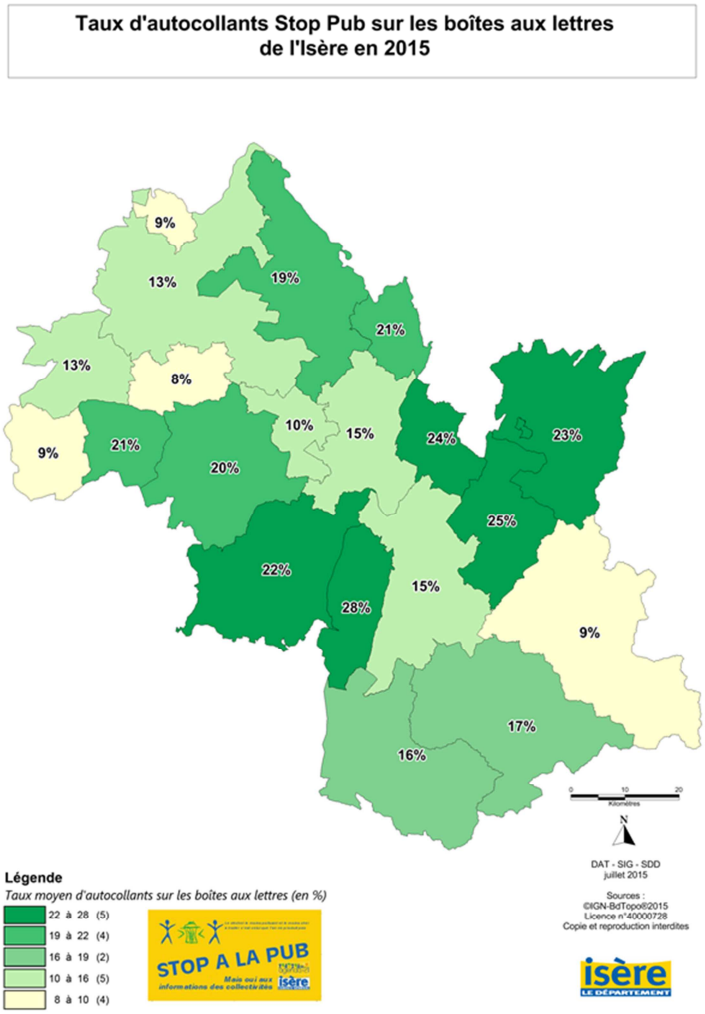

Actions en direction des déchets des entreprises

Exemple d'actions conduites en 2014, avec des fédérations et des chambres consulaires :

- Financement promotion de la réparation par la CMA sur l'activité de réparation/location en vue de préparer un annuaire départemental de la réparation et construire avec elle des évènements en accompagnant les EPCI,
- Financement CCI Grenoble sur accompagnement de 15 entreprises appel à projet ADEME écoconception en 2014 prévention des déchets
- Journée DD avec la CGPME : sensibilisation au réemploi avec collecte de matériel informatique par atelier d'insertion qui répare ou démantèle (plus collecte des papiers avec sensibilisation) dans le cadre du démarrage de l'Agenda 21 CGPME. Poursuite du groupe de travail déchets, partenariat SOLIDURA et La Ressource.

- Rencontre des entreprises des métiers de bouche et GMS autour du gaspillage alimentaire et du don

Conférence organisée avec la CCI Grenoble en direction des métiers de bouche et GMS, 80 personnes présentes et de nombreux échanges entre acteurs (professionnels et associations d'aide alimentaire à la recherche de nouveaux donateurs).

Banque Alimentaire de l'Isère

trois étoiles solidaires

- Concrétisation du projet « Trois étoiles solidaires »

Cette conférence a permis à la Banque Alimentaire d'évoquer son projet de cuisine pour la préparation de portions cuisinées en barquettes filmées à partir des collectes de viande auprès de la grande distribution. La Direction éducation et jeunesse du Département présente, a pu réfléchir à la mise à disposition d'un espace dans une cuisine satellite de collège du Département. Une étude de faisabilité a été financée par le plan de prévention et a permis d'élaborer le projet qui sera fonctionnel en 2015.

- Promotion du Gourmet bag

Présence du Département sur un stand au salon dauphinois des métiers de bouche en octobre 2014 durant 4 jours pour la promotion du Gourmet bag : distribution de flyers et kits de communication qui ont été fournis par la DRAAF Rhône-Alpes.

Une dizaine de restaurateurs ont accepté le kit, et seront recontactés en 2015 pour une promotion dans Isère magazine.

Le kakémono sur le même principe a été ensuite présenté aux collectivités de l'Isère qui souhaiteraient également en faire la promotion.

Action en faveur des déchets des administrations

Il est constaté au Département, une consommation de papier en baisse : en 2014 – 7 % par rapport à 2010, en lien avec la campagne éco-gestes et les effets des chantiers de dématérialisation de certains processus. Mais la consommation est presque équivalente entre 2013 et 2014 : il faut poursuivre la baisse.

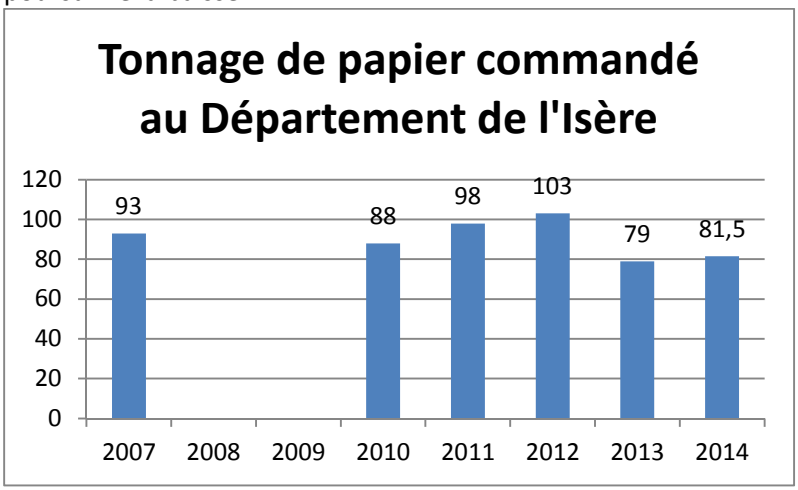

La loi de Transition Energétique fixe de nouveaux objectifs tant sur le volet consommation (diminution de papiers recyclés) que sur le tri. L'atteinte des objectifs donnés devra se faire à tous les niveaux , grâce à un partage des pratiques et un accompagnement des acteurs .
L'éco-exemplarité est un levier important et il sera proposé dans le cadre du nouveau projet d'administration avec un portage politique.

Engagement pour les 3 ans à venir :

Les 2 enjeux cités au-dessus sont des portes d'entrée vers tous les autres leviers, y compris pour aller vers un meilleur tri et plus de valorisation.

L'éco-exemplarité du Département et des EPCI compétents est le 3ème grand levier identifié et permet aussi un plus large déploiement.

Les actions autour de ces 3 leviers seront poursuivies et développées au gré aussi de toutes les opportunités d'évolution réglementaire ou financière, comme par exemple le développement du réemploi des matériaux de la construction dans le cadre à la fois du PPGBTP et de la loi de Transition Energétique.

« 6.5 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place une tarification incitative. »

En 2007, le Département a été maître d'ouvrage d'une étude de faisabilité sur la redevance incitative pour 2 EPCI de l'Isère : la CC de Beaurepaire et le Sictom Sud Grésivaudan, territoires à fort enjeu car le traitement final est l'enfouissement. Le 2ème intérêt pour l'ensemble du département était que le

choix a été très différent : une collecte des OMR avec bacs pucés à la levée pour le premier EPCI et un système de badge avec PAV pour les OMR concernant le 2éme.

Ces 2 collectivités ont pu largement partager leur expérience avec les autres territoires isérois.

Engagement pour les 3 ans à venir :

Le futur PPGDND encouragera, comme prévu dans la loi de Transition Energétique, le développement d'une tarification incitative. Des études sont en cours sur quelques territoires et d'autres l'envisagent, à la fois en RI ou TI.

L'accompagnement au plus près des besoins sera envisagé de façon concertée avec les collectivités.

« 6.6 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place la redevance spéciale pour financer le service rendu aux entreprises et administrations bénéficiant du service public de gestion des déchets. »

Le plan de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés voté en 2008 recommandait la mise en place de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les résultats très positifs des ECPI déjà engagés dans cette démarche (6 collectivités à l'époque).

Aujourd'hui, 13 collectivités sur les 20 compétentes l'ont mise en place, les réflexions sont en cours et notamment pour tous sur le caractère incitatif au tri. En effet sur les 13 collectivités la situation est aussi très disparate (sur le recyclable, les bâtiments concernés, l'accompagnement des entreprises, les bâtiments administratifs, les campings…).

Engagement pour les 3 ans à venir

La révision du PPGDND permettra de travailler à nouveau plus fortement sur une incitation et un accompagnement pour que les EPCI mettent tous en place une « vraie » redevance spéciale pour l'ensemble des professionnels.

- Mise en place d'un groupe de travail avec les EPCI et les fédérations de professionnels de la réglementation relative à la redevance spéciale, des enjeux et témoignages de collectivités pilotes,
- Accompagnement des collectivités qui s'engageront dans la mise en place d'une « vraie » redevance spéciale. Travail sur le volet communication commune avec les fédérations professionnelles.

Une opportunité pour travailler sur la prévention des déchets des entreprises

En partenariat avec les CCI et la CMA, l'ADEME, la FBTP ou la CAPEB, il s'agira de bénéficier des retours sur le coût réel des déchets et les promouvoir, d'étudier la faisabilité de solutions de gestion des déchets à ISO coût pour les entreprises mais visant à améliorer la performance environnementale du déchet qui n'a pu être évité, par exemple :
- développer des collectes solidaires (avec l'ESS) de papier graphique d'entreprise pour augmenter la valorisation de ce flux et éviter qu'il ne soit remis à la collectivité (expérience en place avec SOLID'ACTION ou la RESSOURCERIE DE LA BIEVRE ou des DEEE informatiques (SOLIDURA),
- Inciter les restaurateurs à développer le gourmet bag ou le don à des associations d'aide alimentaire,
- favoriser l'implantation de ressourceries des matériaux du bâtiment,

L'accompagnement à la démarche Optimdéchet fonctionne bien sur le territoire isérois grâce aux

partenariats CCI / ADEME. En 2014 par exemple, 7 entreprises sur les 13 retenues étaient iséroises : il s'agira de profiter de la diversité des profils pour donner envie à d'autres entreprises d'agir sur les réductions, l'écoconception ou une meilleure gestion de leurs déchets, en communiquant sur leur démarche.

« 6.7 – Tri à la source des biodéchets »

Ces actions s'inscrivent dans une deuxième démarche, la première concerne la lutte contre le gaspillage :

- **Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets**

En poursuivant l'accompagnement de l'ensemble des acteurs autour du compostage éco-citoyen et la gestion raisonnée des espaces verts

- **Mais travailler en amont fortement sur le gaspillage alimentaire**

En expérimentant toujours de nouvelles actions avec de nouveaux acteurs
En s'appuyant sur la diffusion de nouveaux outils mis à la disposition de l'ensemble des partenaires

- **Développer la méthanisation**

Améliorer la connaissance des ressources méthanisables à l'échelle des territoires (reprise de l'étude gisement à l'échelle régionale mais aussi à des échelles plus locales), et de la dynamique des projets de méthanisation agricole.
Assurer une animation locale à l'échelle des territoires en lien avec les partenaires pour faciliter l'émergence de projets collectifs de méthanisation agricole.
Encourager les différents acteurs locaux à développer et soutenir des projets collectifs de méthanisation en adéquation avec les ressources et besoins du territoire.
Mobiliser l'expertise et les savoir-faire auprès des porteurs de projet autour des études de gisement, des études d'opportunité économique pour les agriculteurs, conseil juridique et fiscal, permis de construire, ICPE, plan d'épandage, valorisation agronomique du digestat, et valorisation de l'énergie.
Communiquer auprès du grand public pour l'acceptabilité des projets.

- **S'appuyer sur des réseaux en offrant des formations et des espaces de partage**

Depuis 2008, les formations financées par le Département permettent de former et spécialiser plus de 300 guides composteurs chaque année, et des collectivités locales animent des réseaux de guides très actifs. Un espace isérois sur le site collaboratif « les activateurs », spécialisé sur les biodéchets : compostage, déchets verts y compris sur le gaspillage alimentaire permet un partage entre tous ses acteurs.

- **Tri Mécano Biologique** : un seul syndicat de traitement en Isère s'est orienté sur cette filière il y a 3 ans. Tous les EPCI adhérents réfléchissent à la mise en place de la RI, et sont actifs sur le compostage individuel, et semi collectif. Sur un cofinancement Syndicat/Département, un audit en cours, économique technique et financier, va permettre de faire évoluer les pratiques, optimiser l'outil avec une filière de préparation de CSR sur le site.

« 6.8 – **Innovations dans les collectes séparatives** »

Dans le cadre de la révision du PPGDND, l'évolution sur l'extension de consignes de tri sera largement étudiée, en fonction des appels à candidatures à l'échelle nationale, des capacités des centres de tri du territoire. En effet le territoire retenu jusqu'à présent, le SICTOM de la Bièvre, possède un petit centre de tri non adapté.

Au-delà de la collecte séparée des déchets des ménages et de toutes les filières REP mises en place, des enjeux forts apparaissent au niveau des déchets des entreprises sur les flux papiers, bois, palettes en bois ou plastiques d'emballages renforcés dans les objectifs de la loi de Transition Energétique.

Et des objectifs précis pourraient être donnés à partir d'expérimentation sur les déchets du BTP. Les collectes du plâtre, de menuiseries, de PSE seront déployées en partenariat avec la fédération du BTP et la CAPEB, des engagements communs sont en cours de signature. Et un document composé de 13 fiches techniques très précises sera largement diffusé en direction à la fois des différents maîtres d'ouvrage jusqu'aux artisans du Bâtiment puisqu'il aborde les déchets des peintres ou les avantages d'un lot déchets en remplacement du compte prorata. Un travail spécifique est en préparation sur les déchets polystyrène des travaux d'isolation de façade, chantiers qui génèrent des chutes très nombreuses.

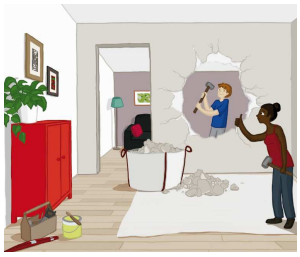

Avec une sensibilisation y compris en direction des particuliers.

« 6.9 – **Mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP** »

Situation actuelle :

- Une charte départementale a été signée en 2006 pour l'accueil déterritorialisé des déchets des professionnels. Il s'agit d'une démarche d'harmonisation des professionnels en déchèterie sur le département : accès pour des quantités limitées, avec une tarification au m3 avec un prix unique départemental fixé au plus juste du prix de revient de la collectivité.

- Il est difficile à ce jour d'estimer la part valorisée des déchets du BTP en dehors des déchets inertes pour lesquels l'exercice a été fait dans le cadre du plan de prévention et gestion des déchets du BTP. Un gros travail de connaissance des gisements des déchets non dangereux et dangereux est identifié dans le plan d'action.

Accueil les professionnels dont le siège social est sur le territoire ou chantier sur territoire 100 % des EPCI (116 déchèteries sur 117)

Engagement dans les 3 ans à venir :

- Mettre en œuvre les actions du plan BTP pour atteindre ses objectifs notamment par la mise en place des actions identifiées comme prioritaires et notamment le développement de déchèteries professionnelles sur le territoire.

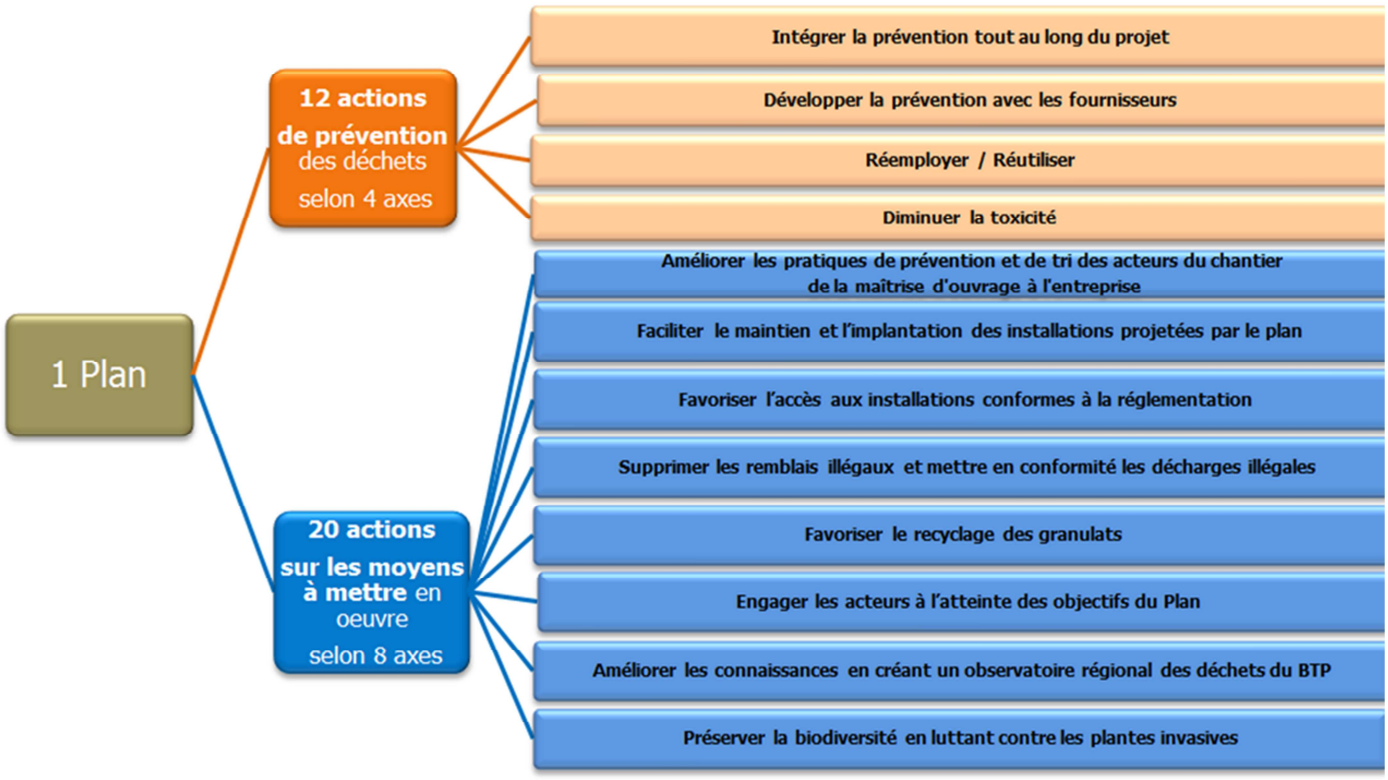

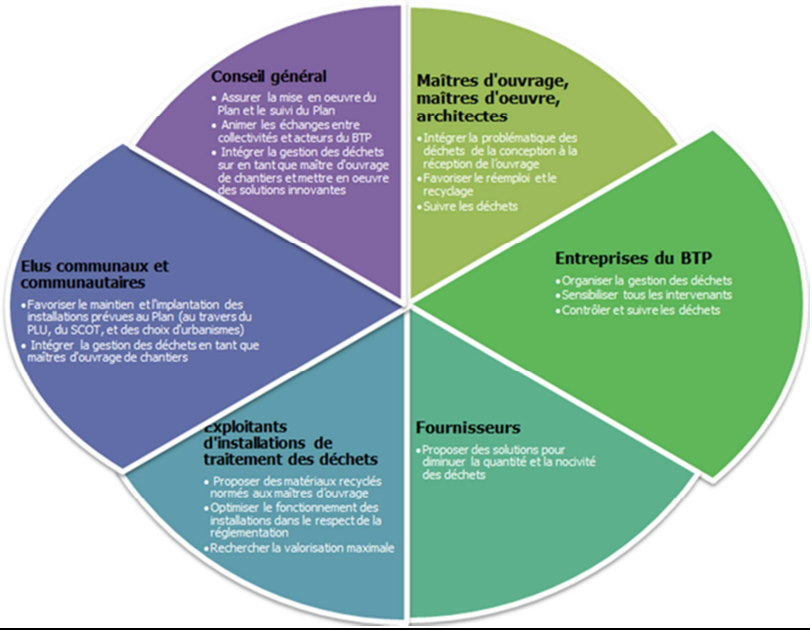

En co-construction avec l'ensemble des acteurs

Le travail s'est engagé en juillet 2015 avec une première réunion avec les acteurs publics qui a débouché sur une proposition de groupe de travail sur :

- l'uniformisation des tarifs pour les professionnels sur les 117 déchèteries publiques

- la proposition d'un référentiel de déchèteries professionnelles qui favorise le tri, la valorisation et le réemploi et la bonne intégration dans un bassin de vie,
- un premier rapprochement de tous les acteurs potentiels : acteurs du déchet, négoce en matériaux et professionnels des plateformes de tri et valorisation d'inertes.

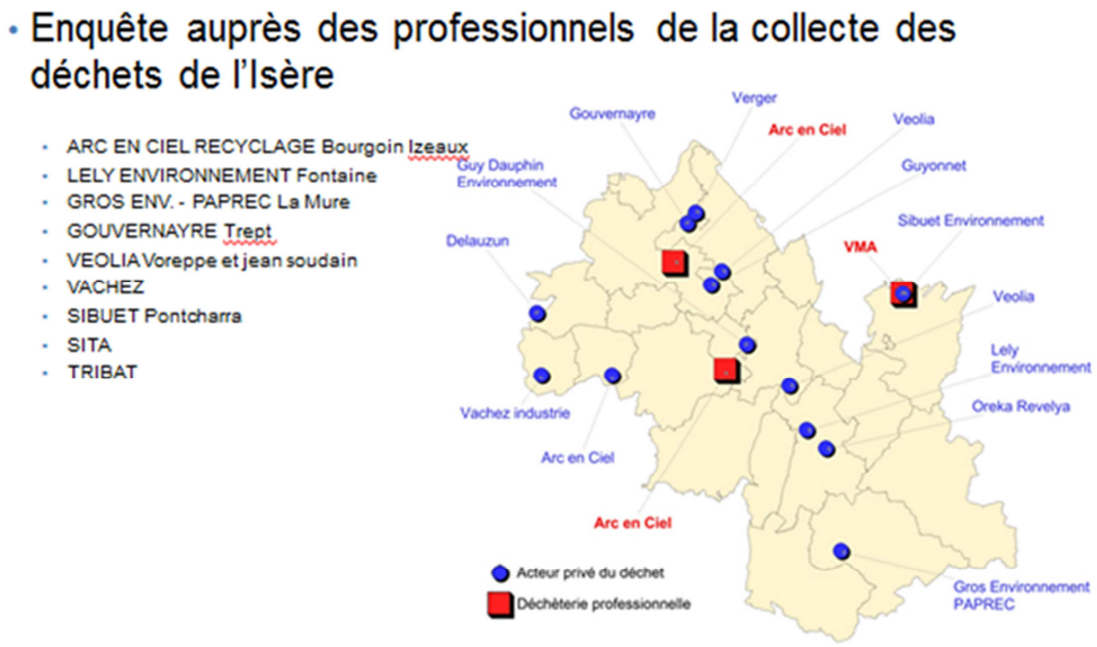

FLUX	TYPE	MIN €/t	MAX €/t	MOYENNE €/t	NB DE DONNEES
déchets verts	EPCI	36	86	**64**	13
	déchèteries professionnelles ISERE	45	48	**46**	3
	déchèteries professionnelles NATIONAL	42	99	**56**	14
encombrants	EPCI	41	189	**102**	15
	déchèteries professionnelles ISERE	126	130	**127**	3
	déchèteries professionnelles NATIONAL	93	152	**114**	9
gravats	EPCI	3	11	**7**	14
	déchèteries professionnelles ISERE	21	25	**22**	3
	déchèteries professionnelles NATIONAL	12	47	**26**	13
bois	EPCI	36	107	**67**	14
	déchèteries professionnelles ISERE	65	65	**65**	2
	déchèteries professionnelles NATIONAL	53	95	**58**	10
DDS	EPCI	1000	2000	**1505**	7
	déchèteries professionnelles ISERE	1755	1755	**1755**	2
	déchèteries professionnelles NATIONAL	1556	6247	**2534**	10

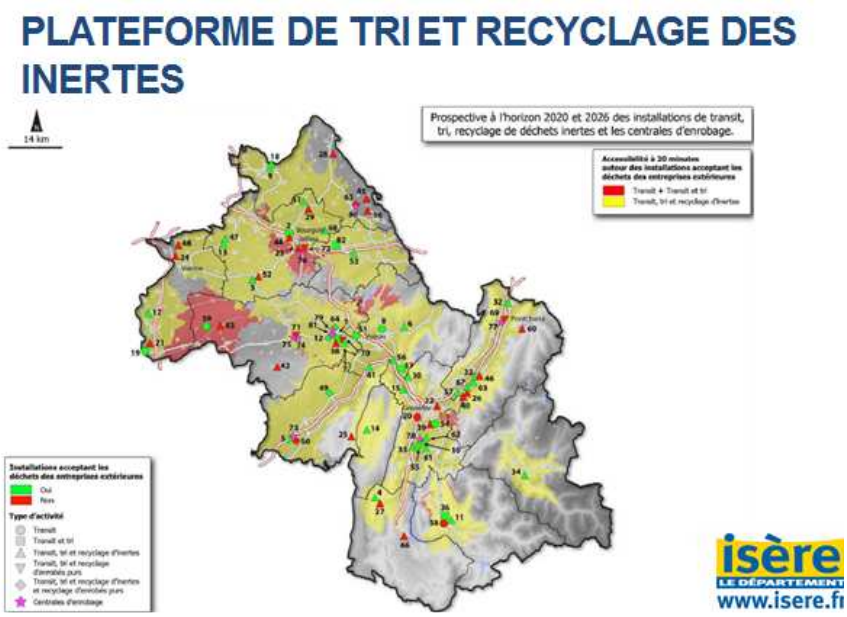

La publication prochaine du décret relatif à la promotion de l'économie circulaire et à la prévention et gestion des déchets est une grande opportunité pour organiser à l'échelle du territoire une nouvelle organisation autour d'un accueil de proximité des déchets des professionnels en petite quantité.

Un consensus entre toutes les parties prenantes doit permettre de rendre plus attractif une déchèterie professionnelle afin que la collectivité MO d'une déchèterie publique à proximité n'ait pas besoin d'en interdire l'accès.

« 6.10 – Valorisation des déchets »

Les 2 coopérations interEPCI ont travaillé sur la valorisation des bennes « encombrants » des déchèteries puisque pour la majorité des collectivités, c'était encore un flux qui pouvait finir pour la totalité en installation de stockage. L'équipement en broyeur des UIOM de Bourgoin et Grenoble et la préparation d'un broyat par les sociétés Lely et Sibuet, pour les cimenteries Vicat installées à St Egrève et Montalieu permet aujourd'hui de valoriser 27 % des volumes des bennes encombrants en énergie.

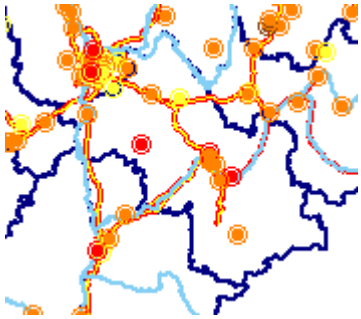

Le diagnostic des centres de tri réalisé par le Département en 2011 sera remis à jour précisément dans le cadre de la révision du PPGDND mais les capacités sont suffisantes notamment dans le cadre régional que ce soit pour les DMA ou les DAE. Certains présentent des capacités résiduelles et ceci même dans la prévision de la fermeture des 2 petits centres de tri en maitrise d'ouvrage publique devraient d'ici à 3 ans.

Il s'agira aussi de travailler sur les bennes « enfouissables ou incinérables » des déchets de l'activité économique en mettant en place du réemploi et de la synergie interentreprises.

Engagement pour les 3 ans à venir

Dans le cadre de l'économie circulaire, il s'agira de sortir tout matériau susceptible d'être recyclé comme le PSE, le plâtre, les menuiseries …Le déploiement de la REP mobilier va aussi permettre de réduire de façon importante cette partie non valorisée.

Les projets de valorisation des CSR seront accompagnés pour conserver une pertinence à l'échelle départementale et régionale, sur le modèle du projet du GPRA Rhône médian et de l'étude portée par la Région sur la structuration d'une filière CSR (périmètre Rhône-Alpes et focus sur le bassin Rhône-Saône) qui démarre.

L'UIOM du SITOM Nord Isère est en cours aussi d'agrandissement du réseau de chaleur ceci aboutira à un rendement énergétique proche de celui de la METRO donc au-delà des 90 %.

« 6.11 – Démarches d'écologie industrielle et territoriale »:

3 exemples de démarches en cours qui se poursuivront et se développeront sur 3 ans et sur lesquels l'ensemble des acteurs pourront s'appuyer pour reproduire.

INSPIRA – ESPACE INDUSTRIEL RESPONSABLE ET MULTIMODAL – Un lieu d'implantation au cœur de l'écologie industrielle

La Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons entame une nouvelle page de son développement en devenant INSPIRA - Espace Industriel Responsable et Multimodal une offre d'implantation d'activités d'avenir particulièrement orientées sur l'écologie Industrielle, les techniques et énergies durables, les matériaux renouvelables, la distribution intelligente… et les perspectives d'emplois offertes. Alors que plus d'une vingtaine d'entreprises sont installées, la commercialisation et l'aménagement de 340 ha se poursuit avec pour objectif de consolider le modèle d'écologie industrielle unique et d'attirer de nouvelles entreprises ou de services à haute valeur ajoutée.

Développer le transport multimodal

Le site bénéficie d'une situation exceptionnelle lui permettant de valoriser une offre de transport fluvial, ferroviaire et routier. Le projet prévoit la création d'une plateforme multimodale dimensionnée pour répondre au recours au fleuve et au rail dans les années à venir. Les infrastructures de la zone proposeront un service innovant et fiable techniquement et économiquement en matière d'utilisation du rail et du fleuve.

Vers un modèle d'écologie industrielle

L'un des objectifs du projet est de faciliter le passage de l'économie linéaire à l'économie circulaire à travers une démarche d'écologie industrielle sur le site. Les entreprises pourront valoriser entre elles leurs flux de matières et d'énergie à l'image de la plateforme chimique de Roussillon, exemple d'envergure nationale de l'écologie industrielle, qui partage déjà des flux et des services avec quelques entreprises de la Zone Industrialo-Portuaire.

Consortium innovation recherche

Le Syndicat Mixte, créé le 3 mars 2009 par les trois collectivités que sont la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, s'est associé à GDF-SUEZ, TREDI, IDEEL, Idea's Laboratory, CNR pour créer un consortium d'innovation / recherche autour de la mise en œuvre opérationnelle du concept d'écologie industrielle à l'échelle d'une zone d'activité. Il s'agit de disposer des modèles permettant l'implantation des services et des entreprises en fonction des synergies existantes, potentielles ou créées..

THEMA - Territoire, Habitat, Energie, Mobilité et Autonomie

Depuis 12 ans, grands groupes industriels, centres de recherche, universités, PME, collectivités territoriales, écoles, ont décidé d'imaginer l'avenir ensemble. Un avenir humain, en opposition avec les approches technopush, le futur est scénarisé à partir des usages et des besoins de demain pour croissance économique favorable au développement des populations.

Ideas Laboratory, structure à taille humaine, permet d'enrichir les univers pluriels et partager l'innovation : émulation vertueuse loin des schémas de pensée tout tracés.

Pour assurer des innovations cohérentes et crédibles, la structure bénéficie d'un sourcing scientifique et technologique sans égal qui se nourrit de multiples disciplines : le design, les Sciences humaines et sociales, les Sciences appliquées, le marketing… les Arts, pour le développement de l'imaginaire. Au sein d'un espace de réelle liberté, la disruption est prônée pour répondre aux enjeux sociétaux et mener des projets porteurs de sens.

En 2009, la rencontre de Renault, d'EDF et de Bouygues a permis de définir le socle de notre réflexion. « Et Si On Avait Tout Faux » expose une vision partagée du monde de demain définie à partir de deux évolutions majeures :

- Le changement de paradigme concernant les ressources : les ressources sont finies
- Le changement d'outil de communication : le passage de l'imprimerie au numérique

  - **Le partage du territoire, des ressources et leur coordination**
    Quels comportements et quels reports d'usage dans un contexte de ressources limitées ?
  - **L'impact de la coordination dans les business model**
    Quels seront demain les modèles d'affaire qui soutiendront une production à la fois locale et globale ? Comment industrialiserons-nous la localité ?
  - **Le polycentrisme des territoires, vers de nouveaux lieux de vie**
    Fin de la concentration urbaine : comment l'urbanisme peut permettre une respiration entre périurbain et métropole sans conduire à l'explosion de la demande en ressources ?
  - **Le « prosumérisme » et la valorisation des matières**
    Entre FabLabs et autres équipes locales de production, d'une part, et équipements en production autonome de biens, d'autre part, quelle gestion des ressources si chacun devient producteur ? Quel est le futur de l'industrialisation?

Exemple de proposition sur le thème « Be Brother » aux étudiants designers : si les capteurs se répandent dans une ville de partage de l'information, comment orienter leurs fonctionnalités afin qu'ils soient aussi synonyme de progrès social ?

- **Incitation au tri des déchets :** les personnes sont identifiées par une borne qui comptabilise les déchets déposés. En contrepartie, les usagers ont accès à des services publics gratuitement.

La poubelle reconnaissante - Dorine Lambinet – concept issu de la résidence BeBrother -

PASI – Programme d'actions pour des Synergies interentreprises

Pour l'émergence de projets, l'ADEME conduit en région grenobloise une opération pilote originale. Baptisée Programme d'actions pour des synergies inter-entreprises (PASI), la démarche se veut très pragmatique. Plutôt que de procéder au recensement complet des flux avant de faire émerger les synergies potentielles, un petit nombre de chefs d'entreprises est réuni pour identifier ensemble des opportunités concrètes (économiques et environnementales) de synergies. Pour accélérer la concrétisation de démarches, un partenariat financier avec la Région Rhône-Alpes permet de tester l'accompagnement de territoires avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et un poste d'animateur.

Le PASI est une opération soutenue par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec le Département de l'Isère, la CCI de Grenoble, l'AEPI et le Pôle de Compétitivité Axelera.

Le PASI est une opération pilote qui se déroule sur le territoire grenoblois entre 2014 et 2015. Il vise l'amélioration des performances environnementale et économique des entreprises par la mise en oeuvre de synergies inter-entreprises: valorisation des sous-produits d'une entreprise comme matières premières secondaires par une autre, mutualisation d'équipements, etc.

Aujourd'hui plus de 50 synergies potentielles ont été identifiées, des fiches sont rédigées pour ceux qui souhaitent concrétiser, car seulement 3 groupes d'entreprises en synergie seront accompagnés par le PASI.

Il sera proposé d'élargir une démarche à tout le territoire isérois et d'étudier la pertinence d'outils collaboratifs existant ou à créer. Les CCI seraient les partenaires privilégiés.

« 6.12 – Marchés publics et consommables »

AGIR SUR LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Des marchés publics à dimension sociale et environnementale**

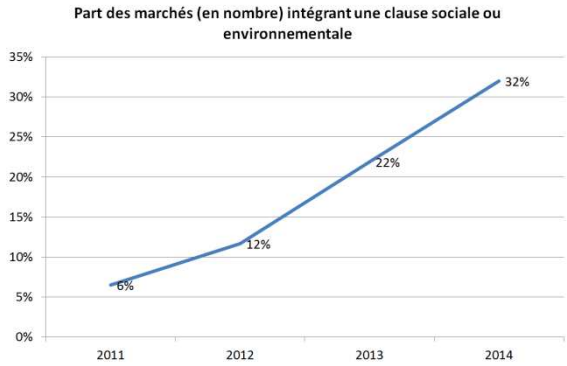

Les marchés publics sont un levier important pour mettre en œuvre une démarche de développement durable, ils permettent de favoriser la prise en compte de l'environnement et le retour à l'emploi de publics en insertion professionnelle. Ainsi, le dispositif « volet social » est venu compléter, par délibération de décembre 2013, le "volet environnemental" adopté en 2010 par l'Assemblée départementale. Ce projet est transversal en lien avec les politiques Environnement et Insertion.

La progression du nombre de marchés comportant des clauses développement durable est confirmée.
Positif : le volet "social" est intégré à la commande publique. En 2014, 32% des marchés en nombre intègre une clause environnementale ou sociale (22% en 2011).

- ***Dématérialisation de la chaîne financière***

Favoriser la production et l'échange de documents électroniques en interne, depuis et vers l'extérieur (prestataires, paierie, préfecture) en rationalisant les pièces afin de réduire les coûts et le délai de traitement, de sécuriser les opérations et d'améliorer le contrôle interne et la qualité comptable.
Concrètement en 2015: sont désormais dématérialisées les pièces justificatives comptables liées au RSA, à la paie des agents, aux mandats des recettes.

- ***Dématérialisation des documents et échanges liés aux contrats***

Favoriser la production et l'échange de documents électroniques en interne, depuis et vers l'extérieur (candidats, titulaires de marchés, préfecture, élus) en rationalisant les pièces tout en respectant la règlementation afin de réduire les coûts et le délai de traitement et d'améliorer le contrôle interne des pièces constitutives d'un marché.
Concrètement, en 2014 : mise en œuvre de la CAO dématérialisée : consultation des rapports par les élus sur tablette (avec possibilité de présentation des rapports par les directions en visio-conférence).

Engagement sur les 3 ans à venir : toutes les actions seront poursuivies, ces expériences seront partagées avec les partenaires, en s'appuyant sur le projet d'administration en cours d'élaboration mais dont les thèmes sont arrêtés comme : la prise en compte des besoins des usagers, créer de nouveaux partenariats pour optimiser les actions et les financements, mettre à profit l'implantation territoriale du département et mettre l'innovation au cœur des nouveaux services de la collectivité.

« 6.13 – Filières REP »

Dans le cadre de la compétence planification et mise en place des plans de prévention et gestion, le Département accompagne les EPCI compétents dans la mise en place des nouvelles REP, en organisant par exemple le partage d'expériences et en organisant des rencontres avec les eco-organismes.

Il s'appuiera sur la loi NOTRe également pour suivre les indicateurs dans l'attente du suivi par la Région :« *Art. L. 541-15-2. – Le conseil régional peut fixer, pour l'élaboration des plans relatifs aux déchets dont il a la charge en application des articles L. 541-13 et L. 541-14, par convention avec les acteurs concernés, les modalités de transmission à titre gratuit des données relatives aux gisements de déchets dont il a connaissance.* »

Exemple du suivi des EPCI conventionnés avec EcoDDS

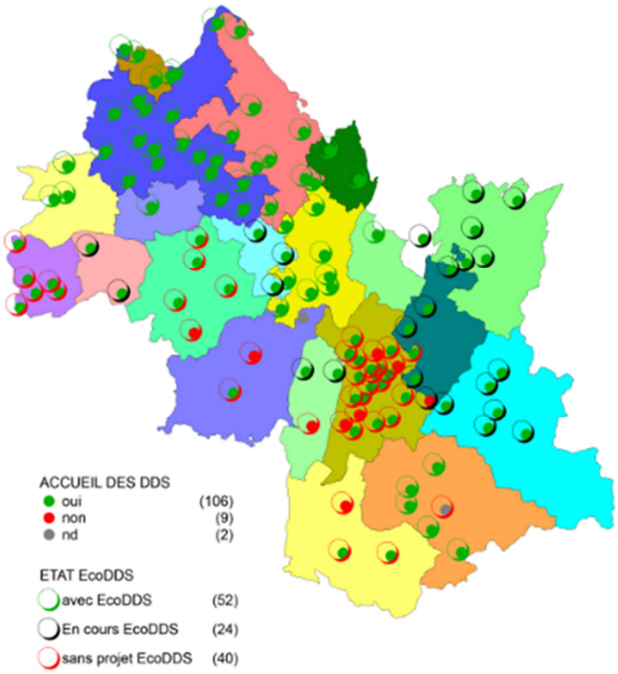

Dans le cadre de l'action sur le réemploi, les éco organismes seront également les partenaires pour travailler comme le prévoit la Loi de Transition énergétique sur le réemploi des DEEE et des DEA.

« 6.14 – Promotion de l'économie sociale et solidaire »

L'ESS : un mode d'entreprendre

L'économie sociale et solidaire est à la fois politique de développement économique et politique de cohésion sociale.

Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

L'ESS, qui représente 4 300 structures, et employant 40 000 salariés (soit environ 10 % de la population active), participe à l'économie de proximité. Néanmoins, ce secteur reste fragilisé par manque de culture entrepreneuriale, et reste dépendant des subventions publiques. Avec la raréfaction de celles-ci, le Département a décidé d'impulser une politique en direction de ce secteur, mettant l'accent sur la nécessité d'un accompagnement au titre de l'économie (et non du social)

- **Les organismes / dispositifs aidés et partenaires**

Acteurs de l'ESS : associations, structures d'insertion par l'économique, SCOP, SCIC, développant une activité marchande,
Immobilier d'entreprises destiné au secteur de l'ESS,
Emergence et consolidation de projets via un appel à projets annuel mutualisé avec certains EPCI

Dispositif local d'accompagnement (DLA) permettant de professionnaliser les structures,
Actions de promotions du secteur,
Mise en place et soutien d'un site internet (Isère solidaires) dédié,
Coopérations avec la CRESS Rhône-Alpes, l'IEP de Grenoble pour l'organisation de colloques, études-actions pour faire émerger des activités nouvelles (pôles territoriaux de coopération économique).

Le Département est « reconnu » comme partenaire fédérateur des territoires autour de la thématique ESS (appel à projets mutualisé unique en France) – Membre représentant les Départements au Conseil des territoires du contrat régional sectoriel de l'ESS. Il permet un travail collectif avec les EPCI.
En 2012, le Département de l'Isère a été un des premiers Départements à avoir mis en place une politique départementale de développement de l'ESS, pour affirmer son engagement dans un développement économique responsable, créateur d'activités, favorisant l'émergence d'un nouveau modèle économique et social. Le Conseil Départemental l'Isère soutient le développement de l'ESS autour des deux axes suivants :
• Accroître la performance économique des structures de l'ESS,
• Consolider le rôle de l'ESS comme acteur de l'économie en Isère

Une dynamique collective est développée :
> Avec les EPCI :
• Création du site Isère Solidaires : une plateforme d'échanges et de structuration des réseaux ESS sur le Département de l'Isère venant en appui des politiques de développement local. Isère Solidaires est soutenu par le Département, 6 collectivités territoriales, la Région Rhône-Alpes et la CRESS. Cette création répond à une demande des acteurs de l'ESS.
• Appel à projets mutualisé pour :
- susciter l'émergence de nouveaux projets de création d'activité dans le secteur de l'ESS et favoriser ainsi l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques avec un fort ancrage territorial
- aider à renforcer le potentiel d'activité marchande des acteurs de l'ESS et consolider ainsi la viabilité économique des structures. Cet appel à projets a été lancé en 2012 en partenariat avec 2 EPCI. Cette mutualisation a été élargie depuis à 5 EPCI.
• Développer l'immobilier d'entreprises destiné au secteur de l'ESS et soutien du projet de réalisation de deux hôtels d'activités, lancé par la Métro.
• Accompagner les PTCE.
> Avec la Région Rhône-Alpes :
• Contractualisation avec la Région Rhône-Alpes, en novembre 2012, dans le cadre de la stratégie de développement économique.
• Participation à l'élaboration du Contrat économique sectoriel de l'ESS 2014- 2016, en Rhône-Alpes.
> Avec des acteurs du réseau ESS :
• Renforcer la capacité d'emprunt des entreprises de l'ESS
• Professionnaliser les associations employeurs via le dispositif local d'accompagnement (DLA), dans le but de pérenniser leurs emplois et renforcer leur capacité de développement.
• Promouvoir l'ESS, via des financements ciblés autour d'actions d'intérêt départemental.
> Une dynamique collective interne au sein du CDI
• Une recherche d'articulations entre la politique ESS et les autres politiques thématiques du Département, avec les directions concernées, notamment avec la politique économie circulaire sur le réemploi
• Des pistes de travail transversales.
> Qualifier l'influence socio-économique de l'ESS

Travail initié en 2013 en partenariat avec le laboratoire ESEAC de l'Institut d'Etudes politiques de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour mesurer le poids et l'évolution de l'ESS sur l'ensemble des territoires isérois et qualifier l'influence socio-économique de l'ESS.

Pour les 3 ans à venir :

Prise en compte du développement de l'économie collaborative,

Infléchir la politique vers le soutien d'activités en lien avec l'autonomie (services à la personne),

Le Département pourrait être davantage structurant avec l'appel à projets : recherche d'une unité des différents appels d'offres en lien avec la Région et la Métropole et accompagné la création d'un collectif réemploi en Isère cf 6.15

« 6.15 – Autres actions adaptées au contexte local : un collectif réemploi en Isère

Il s'agit de mettre en réseau tous les acteurs du réemploi, former le réseau associatif à la sensibilisation du public, promouvoir l'annuaire du réemploi, et inciter les EPCI à l'organisation d'actions ponctuelles pour les territoires sans ressourcerie, en lien avec le réseau réemploi et associatif.

Les acteurs du réemploi en Isère

Ils sont de plus en plus nombreux, portés par des collectivités, ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire :

- 4 Repair 'Café,
- 2 Fab'lab,
- 4 ateliers de relooking,
- 16 ressourceries (y compris les 3 boutiques Emmaüs).

Et deux collectivités CAPI et CC Grésivaudan conduisent une étude sur la faisabilité d'une ressourcerie sur leur territoire.

Les acteurs du réemploi en Isère

A l'initiative du Département, près de 50 personnes se sont réunies, en juin dernier, autour de la thématique « Comment dynamiser le réemploi en Isère : rien ne se jette, tout se transforme ou se valorise ! ». Un après-midi riche en témoignages et en partage d'expériences qui a permis de faire émerger, à l'occasion des ateliers thématiques organisés, des pistes d'actions communes.

L'AEPI, qui met en œuvre la politique de développement de l'Economie Sociale et solidaire (ESS) pour le compte du Département, a participé activement à l'organisation de cet évènement en apportant son large réseau d'acteurs issus de l'ESS et sa connaissance de la filière du réemploi sous l'angle économique.

Engagement pour les 3 ans à venir

Il est prévu rapidement un travail cartographique sur un outil interactif sera en ligne en 2015 sur www.isere.fr afin de faciliter la connaissance du grand public sur tous les acteurs du réemploi : possibilité de cliquer sur un acteur de la carte pour obtenir ses coordonnées et lien internet.

Sur les 3 ans un travail sur la création d'un collectif avec la création d'un outil d'échanges entre tous ces acteurs, y compris pour le réemploi des matériaux du bâtiment dans le cadre du programme d'action du plan départemental de prévention et gestion des déchets du BTP.

Les enjeux identifiés qu'il sera nécessaire de prendre en compte :

- Communication et de visibilité pour les acteurs du réemploi.
- Développement des territoires et inscription des projets de réemploi dans les politiques des Collectivités territoriales.
-Besoin d'échanges : des acteurs qui ne se connaissent pas suffisamment (réorganiser des temps de rencontres).
- Maillage des acteurs et coopération.
- Mutualisation, notamment via le numérique (échange de matériaux collectés, dont le collecteur n'a pas l'usage, capitalisation en ligne des expériences des différents acteurs du département, commercialisation en ligne, mise en œuvre d'un centre d'appels gérant les demandes de débarras et démarchant des entreprises/collectivités à la recherche de gisements …).
- consolidation du modèle économique et développement des filières.
- formation et montée en compétences (constituer une liste des acteurs pouvant animer des ateliers, créer des ateliers de formation, sessions de formation entre "pairs", faire intervenir les Repair' Café dans des établissements scolaires…).

Un contact avec l'association R'Cube permettra de construire un projet de fédération des acteurs en s'appuyant sur des démarches existantes et sur un réseau à l'échelle nationale.

« 7 – Calendrier

Un diagnostic territorial d'économie circulaire sera conduit à l'échelle du département en parallèle de la mise en place du comité de pilotage qui travaillera en collaboration avec les CCES en charge des plans des déchets non dangereux et issus du BTP.
Ce diagnostic permettra de coconstruire les plans d'actions du territoire ZDZG pour pouvoir démarrer leur mise en place courant 2016 (pour les nouvelles actions) jusqu'en 2018.

Annexes

- Délibération du Conseil départemental
- Lettres de soutien des différents partenaires